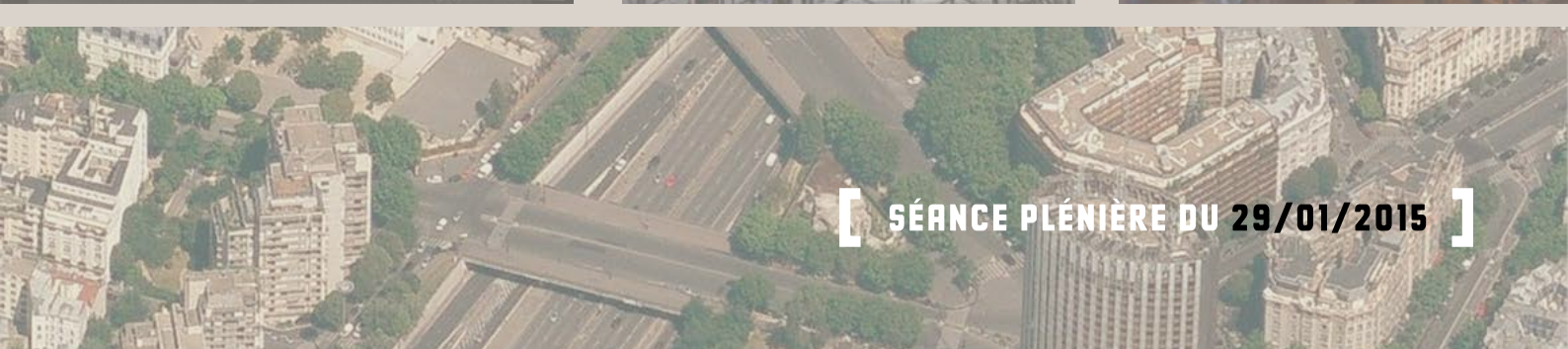
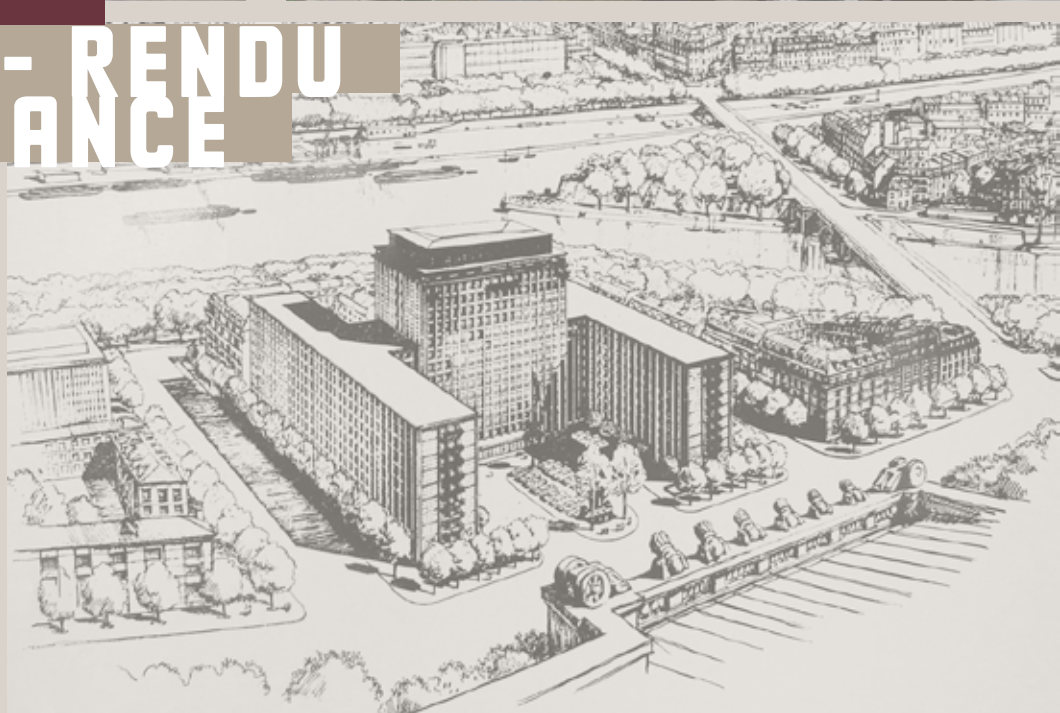




COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE - RENDU DE SEANCE



La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 29 janvier 2015 à l’Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les adresses présentées en séance n’ont pas fait l’objet de résolution.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Serge Colas, M. Yves Contassot, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

EXCUSÉS

M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Gypsie Bloch, M. François Chatillon, M^{me} Ruth Fiori, M. Thierry Hodent, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATION

42, rue de la Santé (14^e arr.) - prison de la Santé4

RÉINVENTER PARIS

Adresses présentées en séance

35-37, rue des Francs-Bourgeois (04^e arr.)..... 13

17, boulevard Morland, 36, quai Henri-IV, 6-10, rue Agrippa-d’Aubigné et 3-7, rue de Schomberg (04^e arr.)..... 16

13-17, rue de la Bûcherie et 8-10, rue de l’Hôtel-Colbert (05^e arr.)..... 18

14, avenue Parmentier (11^e arr.)..... 21

1-3, rue Regnault et boulevard du Général-Jean-Simon (13^e arr.)..... 24

21-23, rue Albert-Bayet et 199, boulevard Vincent-Auriol (13^e arr.)..... 27

34, rue Castagnary, 35, rue Saint-Amand et 4, place du Général-Monclar (15^e arr.)..... 29

29, avenue de Villiers (17^e arr.)..... 31

16-24, bd Pershing et avenue de la Porte-des-Ternes et Rue Gustave Charpentier, bd Aurelles-de-Paladines et bd périphérique (17^e arr.)..... 33

Autres adresses

9-11, rue Jean-Antoine-de-Baïf et 2-16, voie FF/13 (13^e arr.)..... 35

rue de Sainte-Hélène et Bd périphérique (13^e arr.)..... 36

67-71, avenue Edison et 12-18, rue Nicolas-Fortin (13^e arr.)..... 37

Avenue d’Italie, face au n° 2 (13^e arr.)..... 38

Avenue de la Porte-de-Clichy (en face des n° 6-10) et avenue du cimetière-des-Batignolles (17^e arr.)..... 39

5-9 et 6-10, rue Raymond-Pitet et 1-7, 9-13 et 15-23, rue Curnonsky (17^e arr.)..... 40

73-89, boulevard Bessières et 2-8, rue du Docteur-Paul-Brousse (17^e arr.)..... 41

183, rue Ordener (18^e arr.)..... 42

2^{bis}, rue de l’Ourcq (19^e arr.)..... 43

192-212, rue d’Aubervilliers (19^e arr.)..... 44

205, avenue Gambetta (20^e arr.)..... 45

61, rue de Buzenval (20^e arr.)..... 46

57-59, rue Piat (20^e arr.)..... 47

[42, RUE DE LA SANTÉ (14^E ARR.)]

Communications sur la Prison de la Santé

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

En suspens depuis plus d'une dizaine d'années, la décision de conserver la prison de la Santé est aujourd'hui arrêtée par le ministère de la justice. Face à l'état dégradé de ses locaux et à la nécessité de mieux les adapter aux exigences contemporaines du fonctionnement carcéral, l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) a été chargée de rénover la prison. Après consultation, un groupement constructeur/concepteur a été choisi et le projet est aujourd'hui en cours d'instruction.

Le présent exposé, moins détaillé qu'à l'habitude pour la partie « projet », se base sur les seuls documents que l'APIJ a eu l'amabilité de dévoiler. Cette dernière est en effet soumise à la spécificité juridique des équipements carcéraux et aux contraintes de sécurité qui pèsent sur eux.

Cette présentation est suivie des exposés faits en séance par



Ci-dessus : extrait du plan local d'urbanisme.

M. Defigier, directeur de l'APIJ et Mme Loyer-de-Roubaix, représentant la Société Quartier Santé qui ont souhaité présenter leur projet.

PRÉSENTATION

En 1898, l'ouverture de la prison de Fresnes initie un ample mouvement de fermeture des prisons parisiennes, au point qu'en 1973, la disparition de la prison de la Petite-Roquette fait de la maison d'arrêt pour hommes de la Santé le dernier vestige carcéral de la capitale.

Quasi contemporaine de l'ouverture, en 1859, du boulevard Arago qu'elle longe, la décision de construire une nouvelle maison d'arrêt dans l'enclos de la Santé (ancien enclos de la Charbonnerie) est prise entre 1860 et 1862, afin de remplacer la vieille prison des Madelonnettes dans le Marais.

Sur ce terrain de presque trois hectares, le jeune architecte municipal et grand prix de Rome Émile Vaudremer (1829-1914)



Maison d'arrêt et de correction, rue de la Santé. Paris (13^e arr.). Gravure. (© musée Carnavalet / Roger-Viollet).



Façade sur la rue de la Santé (extrait de la *Monographie de la maison d'arrêt et de correction pour hommes* par M. Émile Vaudremer, architecte, Paris, 1879).

va aménager une prison innovante, longtemps considérée comme un modèle de conception pénitentiaire, synthèse de deux des doctrines alors en cours sur la question de l'enfermement.

La première est illustrée par le principe du plan « panoptique », théorisé en Angleterre par les frères Bentham en 1786, puis expérimenté en Pennsylvanie. La disposition vise à obtenir, par son isolement, l'amendement du détenu « mis en présence de lui-même ; forcé d'écouter sa conscience » (G. Blouet, 1843). Les prisons de la Petite-Roquette (1830) et de Mazas (1850) en reprennent le principe.

La seconde conception, expérimentée à la prison d'Auburn aux États-Unis, prévoit des travaux en ateliers collectifs de jour et l'isolement nocturne.

Vaudremer, exploitant la pente du terrain, conçoit une prison pour mille détenus selon un plan qui sépare les prévenus occupant le quartier « haut » des condamnés du quartier « bas ». Introduit, depuis la rue de la Santé, par un ensemble bâti isolé du reste de la prison et réservé à l'administration, le quartier bas est conçu selon la logique du panoptique et voit les prisonniers isolés de jour comme de nuit dans quatre bâtiments, au centre desquels se trouve une rotonde de surveillance. Des préaux de promenade occupent les vides entre les constructions.

Le quartier haut accueille les condamnés sur le principe « auburnien » : isolés dans leurs cellules durant la nuit et réunis en ateliers le jour. Disposés autour de deux cours, les bâtiments abritent des cellules de 3,60 m sur 2 m, qui bénéficient d'un éclairage au gaz, d'un chauffage central et d'une évacuation des eaux usées.

Assurant la liaison des deux quartiers, le bâtiment central a d'abord abrité la chapelle des prévenus et l'infirmerie, puis l'hôpital central des prisons de la Seine, qui recevait les détenus malades de toutes les prisons de Paris.

L'édifice, cerné de murs de 8 mètres de haut, a longtemps été considéré comme un modèle d'architecture et de conception pénitentiaires. Le plan juxtapose deux types de fonctionnements carcéraux ; la seconde œuvre crée un confort nouveau à l'époque ; le choix de la pierre meulière transforme un souci d'économie en choix plastique et assure la cohérence de l'ensemble.

En 1892, un nouveau bâtiment est construit pour les forçats en transit, les condamnés à mort et les détenus politiques. Les bâtiments du quartier haut sont surélevés d'un étage et reçoivent des rotondes d'angle. En 1923, on aménage un second bâtiment de trois étages renfermant 42 cellules.

En 1946, la prison initialement conçue pour mille prisonniers en abrite plus de cinq mille. De gros travaux sont réalisés jusque dans les années 1960-1970 pour remettre en état les bâtiments

vétustes. La prison compte alors environ 3 400 détenus. À partir des années 2000, elle n'est plus occupée que de nuit, par une centaine de personnes en semi-liberté.

Aujourd'hui, la décision de conserver cet équipement a été prise, sur la base d'un programme pour 800 détenus. Le groupement de concepteurs et de constructeurs propose les dispositions suivantes :

L'ENCEINTE

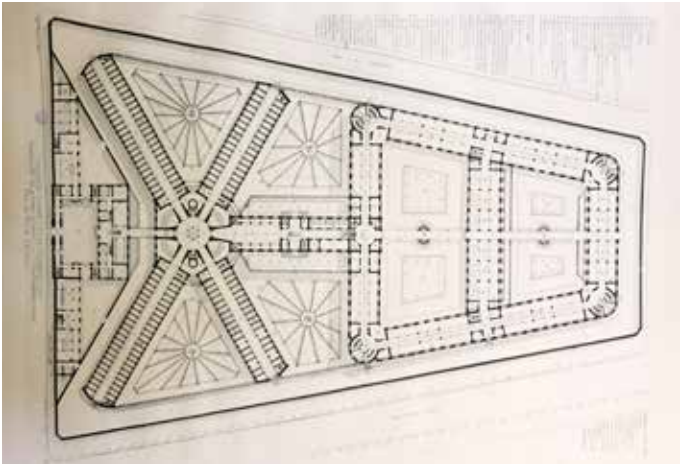
Le mur est conservé sur toute sa longueur. La section, le long de la rue Messier, serait percée d'une dizaine de baies. Côté rue



Vue du portail d'entrée en 1939 (© LAPI / Roger-Viollet). À sa gauche, un nouvel accès serait percé.



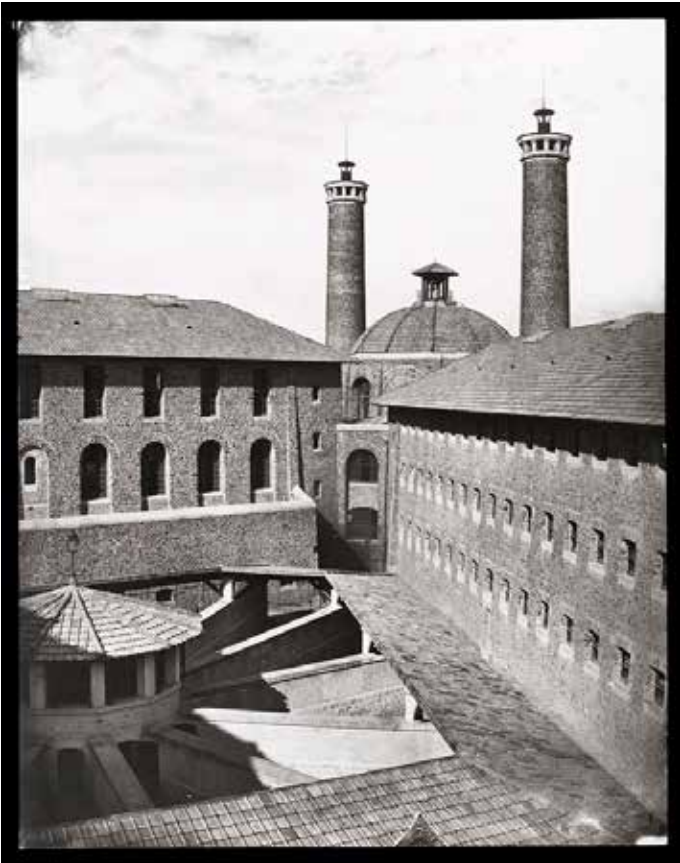
Vue de la partie ouest du mur d'enceinte, à l'angle des rues Jean Dolent et Messier (visite de la prison de la Santé le 10 septembre 2014 ©Mairie de Paris/Henri Garat).



Plan du rez-de-chaussée (extrait de la *Monographie de la maison d'arrêt et de correction pour hommes* par M. Émile Vaudremer, architecte, Paris, 1879). Les cours de la partie droite ont été partiellement loties.



Vue à vol d'oiseau vers 1930 en direction du nord (© Albert Harlingue / Roger-Viollet). Les bâtiments ont déjà été surélevés d'un étage.



Vue vers 1870 du bâtiment central à gauche et d'une aile de cellules à droite de la rotonde où se trouvait la chapelle des condamnés (cliché de Charles Marville, reproduction BHVP, 1975). Les cheminées ont été en partie arrasées.

de la Santé, le portail monumental est conservé, mais une nouvelle entrée serait créée à sa gauche pour aménager un sas de sécurité plus opérant.

LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L'ADMINISTRATION

Dans l'axe de l'entrée monumentale, le bâtiment principal de l'administration serait réhabilité. Seul le rez-de-chaussée à arcades des deux ailes de la cour d'honneur serait conservé, leur premier étage étant démoli et remplacé par deux nouveaux étages carrés, d'expression plus contemporaine.

LA RÉNOVATION DU « PANOPTIQUE »

La rotonde centrale serait conservée, de même que les corps de bâti des quatre ailes rayonnantes, et leurs toitures. Les refends séparant les cellules seraient eux aussi conservés et adaptés à la transformation de certaines d'entre elles en une salle de douche partagée entre les occupants des cellules mitoyennes. Le vide central formant nef dans chaque corps de bâti serait conservé, mais les coursives métalliques seraient reconstruites et élargies.

Les façades seraient modifiées par l'occultation partielle des baies des cellules transformées en salles d'eau. Par ailleurs, les fenêtres des cellules individualisées seraient agrandies par abaissement des allèges.

LA DÉMOLITION PUIS RECONSTRUCTION D'UN NOUVEAU QUARTIER HAUT

L'ensemble du quartier haut, y compris le bâtiment central assurant la liaison avec le panoptique, serait démoli. Il serait reconstruit sur un plan-masse symétrique ouvert, distribué de part et d'autre d'un bâtiment central. Sur les deux niveaux d'un socle d'équipements sportifs, logistiques et sociaux, deux longues ailes à redans de quatre étages seraient implantées à distance du mur d'enceinte conservé.

La pointe de l'îlot recevrait trois corps de bâtiments destinés à l'habitation en semi-liberté et accessibles aux familles depuis la rue Messier.

PRÉSENTATION DU PROJET PAR M. AURÉLIEN DEFIGIER, directeur de l'agence publique pour l'immobilier et la justice (APIJ), mandataire du ministère de la Justice

Je rappelle que la prison de la Santé est la dernière prison parisienne encore en activité à ce jour. L'établissement a été construit au XIX^e siècle par l'architecte Émile Vaudremer sur un site marqué par une forte déclivité, de l'ordre de 5 à 6 mètres, dans l'axe longitudinal. Le site comprend deux quartiers, un quartier bas et un quartier haut, qui sont entourés d'un grand mur en pierre meulière de 9 m de haut. La prison a marqué

l'histoire des établissements pénitentiaires en raison de sa typologie très particulière : le quartier bas, avec son panoptique et ses grandes nefs, a été développé sur un modèle dit pennsylvanien, correspondant à une conception pénitentiaire d'encellulement individuel, avec une logique d'activité de journée. A *contrario*, le quartier haut correspond au modèle auburnien. Il était voué à un encellulement collectif des détenus. Ces deux modèles tirent leurs noms d'établissements pénitentiaires américains.

Après avoir détenu plus de 5 000 personnes après-guerre, l'établissement, en raison d'un état de vétusté extrêmement avancé, est ensuite passé de plus de 1 000 détenus dans les années 1980 à environ 600 en 2006, avec la fermeture partielle de la quasi-totalité des éléments du quartier haut.

Le projet actuel s'inscrit dans le cadre de la rénovation des cinq plus grands établissements pénitentiaires français. Après des études de définition lancées au début des années 2000, le projet a semblé suffisamment mûr à partir des années 2010 pour que soit lancée une consultation permettant de choisir un groupement chargé de sa réalisation. La maison d'arrêt a été fermée en septembre 2014. Seuls sont restés sur le site les 100 détenus semi-libres, qui vont travailler la journée et rentrent à la prison le soir. Ils resteront sur place pendant toute la durée du chantier car la proximité des réseaux de transport est indispensable au maintien de la condition de semi-liberté pour ces détenus. Les travaux débiteront au mois de mai 2015, et la mise en service de l'établissement est prévue en 2018.

Le programme prévoit la reconstruction d'une nouvelle maison d'arrêt avec une capacité très proche de celle qui existe aujourd'hui, à savoir 800 places dont 100 en semi-liberté. Le défi auquel nous étions confrontés était, tout en préservant le

patrimoine du XIX^e siècle, de réaliser une prison répondant aux exigences du XXI^e siècle en termes de dignité des conditions de détention et de travail du personnel. Cela suppose notamment un encellulement individuel, des douches et des sanitaires en cellule (ce qui n'existe pas aujourd'hui), la création de locaux d'activité, de formation professionnelle et de salles de cours pour la réinsertion des personnes détenues, tout en améliorant les conditions de travail du personnel. La dimension symbolique de l'établissement, représentatif de la conception architecturale des prisons développées au XIX^e siècle, doit également être prise en compte. La réflexion patrimoniale a commencé dès la fin des années 2000 avec la DRAC, les ABF et la Ville de Paris. Les éléments patrimoniaux les plus remarquables ont été identifiés. Il s'agit du panoptique du quartier bas avec cette rotonde centrale, distribuant les quatre divisions du quartier bas, les nefs toute hauteur qui distribuent les coursives et les cellules, le bâtiment dit d'administration, côté rue de la Santé, avec sa cour d'honneur et évidemment le mur en meulière qui sera rénové mais conservé dans son état matériel actuel. Il a été considéré, en revanche, que le quartier haut présentait un intérêt patrimonial plus limité, car altéré par de nombreuses interventions successives et qu'il en allait de même pour les adjonctions au bâtiment central reliant le panoptique et le quartier haut. Le programme prévoit la conservation des structures du quartier bas de l'administration et du mur d'enceinte, et une reconstruction du quartier haut permettant de créer les surfaces nécessaires au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire moderne. La prison de la Santé n'est ni inscrite ni classée. Il a toutefois été décidé, dans le cadre de la consultation, de s'adjoindre l'appui d'une commission architecturale, patrimoniale et urbaine, constituée de représentants de



Dessin montrant l'état d'origine d'une cellule (extrait de la *Monographie de la maison d'arrêt (...)*, Paris, 1879).



Vue d'une cellule du quartier bas le 2 mai 1944 (cliché Préfecture de Police, extrait de *L'impossible photographie ...*, 2010).



Vue d'une cellule en 1986 (cliché Derrick Ceyrac, extrait de *L'impossible photographie ...*, 2010).

la Ville de Paris, du STAP, de la Préfecture, de la Chancellerie et d'architectes indépendants. Cette commission, qui s'est réunie à de nombreuses reprises, a été le lieu de débats intenses, qui ont été très utiles sur de nombreux points : la composition du quartier haut, le traitement des façades du même quartier, le dialogue entre l'architecture moderne du quartier haut et celle du quartier bas qui sera réhabilitée, le traitement de la rotonde du panoptique, la réhabilitation des nefs, de l'administration et des cours d'honneur. C'est à la suite d'échanges avec cette commission qu'il a été décidé, afin de pouvoir conserver les structures porteuses et l'ensemble des voûtes dans le quartier bas, de diminuer de 100 places la capacité de l'établissement, qui est passé de 900 à 800 places, en réduisant d'un tiers l'occupation du quartier bas. Ses structures ne pouvaient en effet supporter qu'une quantité limitée de gaines techniques, inhérentes à l'installation de douches et de sanitaires. Le maintien du programme initial aurait donc débouché, dans le quartier bas, sur une opération de façadisme.

PRÉSENTATION DU PROJET PAR M^{ME} BRIGITTE LOYE-DE-ROUBAIX, représentant la Société Quartier Santé en charge de la conception et de la réalisation du projet.

Je confirme la conservation du quartier bas, des ailes du panop-

tique, des voûtes et des planchers existants, ainsi que de leur altimétrie. L'ensemble des façades porteuses est également conservé. La seule intervention en partie basse consiste à ramener les fonctions collectives en sous-sol. Le plan de principe du projet permet de comprendre que l'on passe d'une trame avec des cellules sans douche à une trame où on perd une cellule ancienne sur 3 pour installer dans un espace commun les 2 douches adjacentes à chacune des cellules, avec un local technique.

Compte tenu de la nature très particulière du programme et des mesures de sécurité qui l'entourent, il n'est pas possible de tout montrer. Le système administratif d'autorisation de ce projet est tout à fait spécifique. La lecture du dossier de consultation permet de comprendre que la principale question posée est celle de la conciliation de l'œuvre d'Émile Vaudremer avec les exigences actuelles et futures de la fonction carcérale. Au regard de ces enjeux, une mission transversale de conseil a été confiée à Jean-François Lagneau, architecte -en-chef des monuments historiques, sur les questions patrimoniales, tant pour la maîtrise d'ouvrage que pour la maîtrise d'œuvre. Au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre architecturale choisie pour cette opération de 50 000 m², l'agence Vurpas architectes présente à la fois une expérience en matière d'intervention à caractère

patrimonial, mais aussi en matière de programme pénitencier. Elle dispose donc d'une double compétence.

L'ensemble de l'existant décline un matériau unique qui est la meulière. Sur le projet futur, on retrouve les éléments de programme conservés, c'est-à-dire la zone d'administration qui est à droite du site sur la rue de la Santé, le quartier bas avec sa rotonde centrale, les autres bâtiments étant contemporains. Sur la rue Messier, au nord-ouest du site, est implanté un élément de programme nouveau, le quartier de semi-liberté. À la demande de l'APIJ, c'est un établissement plus ouvert sur la ville, installé à l'extérieur du chemin de ronde, lui-même placé en retrait à l'intérieur du site. Dans la nouvelle composition, le mur d'enceinte reste complètement identifié mais un nouveau cheminement est dessiné pour le chemin de ronde. On retrouve, comme à l'origine, un bâtiment central au milieu de la parcelle, regroupant les fonctions les plus sensibles de la prison. Les deux grandes ailes d'hébergement neuves sont symétriques par rapport au quartier de semi-liberté. Le gabarit historique du projet réalisé en 1869 par Émile Vaudremer a été rehaussé à la fin du XIX^e siècle à la fois sur la partie centrale et sur les deux ailes du quartier haut. La superposition de la coupe du projet avec le gabarit de la fin du XIX^e, qui est le gabarit actuel, permet de constater que le projet conserve le gabarit ancien. Les petites cheminées d'origine ont été écrêtées dans les années 1950-60. Le projet pour le quartier haut s'appuie principalement sur l'idée que l'on a affaire à une architecture de second plan, peu visible de la rue.

Le mur d'enceinte en meulière de 8 à 9 mètres est extrêmement présent et marque la limite avec la Ville. Il a fallu également composer avec les contraintes pénitencières, principalement de deux ordres. D'une part, on a une façade forcément répétitive puisqu'on a des contraintes de gabarit de châssis à respecter dans les cellules ce qui donne une trame de façade imposée. D'autre part, pour éviter toute possibilité d'escalade, le système de Vaudremer qui consiste en un débord de toit très

important, originellement d'une grande finesse, a été repris. L'architecture pénitentiaire ne comporte pas de gouttière pour éviter toute possibilité d'accrochage.

Le quartier de semi-liberté, qui s'apparente plus à un bâtiment de logements avec, en second plan, sur le boulevard Arago, la succession des deux parties neuves, peu perceptibles de la rue, qui sont de couleur claire, dans des tonalités parisiennes, avec des toitures de couleur zinc, illustre la simplicité des volumes. L'intérieur de l'établissement ne peut pas être montré pour des raisons de sécurité mais on doit savoir que les cours seront beaucoup plus grandes qu'actuellement, apportant un meilleur confort. L'établissement y gagnera en sérénité. Autre parti du projet : ne jamais adosser les nouveaux bâtiments ou les adjonctions, ni au mur d'enceinte, ni au bâtiment de la rotonde. Les adjonctions du quartier bas restent en retrait du mur d'enceinte, de façon à ce que le mur de pierre meulière soit présent sur tout le site. Sur le côté de la rue Messier, un espace de végétation inséré devant le quartier de semi-liberté rendra l'ensemble plus agréable. Le bâtiment central de la rotonde, qui abrite des fonctions pénitencières sensibles, restera invisible de la rue. Le projet veille à bien distinguer le quartier bas des constructions contemporaines. En ce qui concerne le quartier bas, il n'y a pas d'intervention lourde, mais une succession de petites interventions. En façade du panoptique, la plus visible est l'agrandissement des baies des cellules, obligeant à baisser l'appui actuel. On a donc pris le parti d'encadrer les baies par des éléments en acier de façon à faire une intervention nette et relativement contemporaine. Les baies qui correspondent aux travées reconverties en douches sont laissées dans leur gabarit d'origine. Après en avoir discuté avec Jean-François Lagneau, nous avons opté pour un enduit classique très simple à la chaux en fond de baie. Il y a quelques interventions de remise en état du patrimoine sur le quartier bas. L'espace le plus intéressant est la rotonde, qui a été, au fil du temps, l'objet d'interventions plus fonctionnelles que patrimoniales. L'ensemble sera remis



Vue projetée à vol d'oiseau (© Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes). Au premier plan, les bâtiments administratifs seraient surélevés. Au fond, projet du nouveau quartier.



Vue actuelle des coursives du quartier bas (visite de la prison de la Santé le 10 septembre 2014 © Mairie de Paris/Henri Garat).



Perspective projetée des nouvelles coursives du quartier bas rénové (© Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes).

en valeur. Le programme le permettant, la cour historique retrouvera son état d'origine grâce à la suppression d'adjonctions qui ne sont pas très heureuses, notamment les interventions intérieures sur la porte historique, que sera restituée à l'identique. Concernant la dimension mémorielle, nous avons essayé de garder tous les éléments patrimoniaux significatifs du lieu. Un inventaire très précis de tout ce qui pouvait être conservé a été réalisé, qu'il s'agisse de la serrurerie, des horloges ou du mobilier ancien encore présent sur le site. Une cellule du quartier bas sera restaurée de façon à conserver une trace de l'histoire du lieu. Concernant l'aspect extérieur du site, il est prévu la mise en valeur du patrimoine de la porte historique avec un travail sur la polychromie pour revenir à la polychromie du XIX^e siècle, plus douce. D'un point de vue urbain, l'essentiel des dispositifs de sécurité inhérents à un programme carcéral, par exemple les mailles en inox qui ferment les cours de l'établissement, restera invisible de la rue.

DISCUSSION

Commentaires de la Commission

Un membre souligne l'intérêt du projet sur lequel il a été amené à se prononcer antérieurement. Il se félicite de la conservation du panoptique qui constitue l'élément patrimonial majeur du site et estime que les démolitions prévues pour adapter la prison aux conditions modernes de détention ne toucheront que des bâtiments qu'il juge secondaires.

Certains membres ont un avis plus nuancé. Ils regrettent le choix, pour le quartier haut, d'un système de barres qui rompt la composition d'origine. Quelqu'un se demande si la présence de carrières en sous-sol qui nécessitera de couler des fondations importantes ne constitue pas une grave difficulté pour le projet, alors que les bâtiments actuels qui sont dans un bon état structurel, auraient pu être conservés.

Le choix d'une teinte claire pour les nouveaux édifices, sans rapport aucun avec la couleur du mur d'enceinte et le ton rouillé des bâtiments administratifs est par ailleurs contesté. Plusieurs membres voudraient que la réflexion reprenne sur ce point.

Un membre vante la qualité du mur d'enceinte (« un des plus beaux murs de Paris ») où les blocs de meulière ont été travaillés, jusqu'au moindre détail, pour former une paroi lisse. L'absence de joints donne à l'ouvrage une beauté abstraite qui risque d'être fortement altérée par les percements prévus, qu'ils soient temporaires ou définitifs comme le long de la rue Messier. Le Président demande si le nombre de ces percements (7 ou 8) ne pourrait pas être diminué.



Vue projetée du nouvel accès à proximité du portail sur la rue de la Santé (© Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes).



Vue projetée des constructions nouvelles destinées à l'accueil des familles et des détenus en semi-liberté, accessibles par les nouveaux percements depuis la rue Messier (© Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes).



Vue projetée depuis le boulevard Arago (© Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes).

Réponses de l'APIJ

L'APIJ répond que la préservation du site passe par celle de son usage et que, sur ce plan, la conservation des bâtiments du quartier haut s'est révélée incompatible avec la mise en œuvre des nouvelles normes pénitentiaires.

Elle indique que la question de la polychromie a été longuement débattue et que l'on s'est orienté vers une teinte claire pour tenir compte de la destination du lieu et de la nature du matériau utilisé (le béton). Elle reconnaît toutefois que le débat se poursuit au sein du groupe de conception.

En ce qui concerne le mur, l'APIJ affirme que toutes les précautions seront prises lors des déposes temporaires pour que l'ouvrage ne présente aucune altération une fois l'enceinte refermée. Elle indique que les percements effectués dans le mur côté rue Messier ont pour objet de mettre en communication les espaces d'accueil du quartier de la semi-liberté et la rue. Leur nombre a été calculé à partir des règles FLJ (facteur de lumière du jour). L'APIJ s'engage, par ailleurs, à ce que le traitement des ouvertures soit exemplaire. L'encadrement des baies sera constitué d'une tôle métallique bordée d'un joint creux. Elle ajoute que ces percements qui ouvrent les espaces de semi-liberté sur la ville ont également valeur de symbole !

Commentaires de la Commission

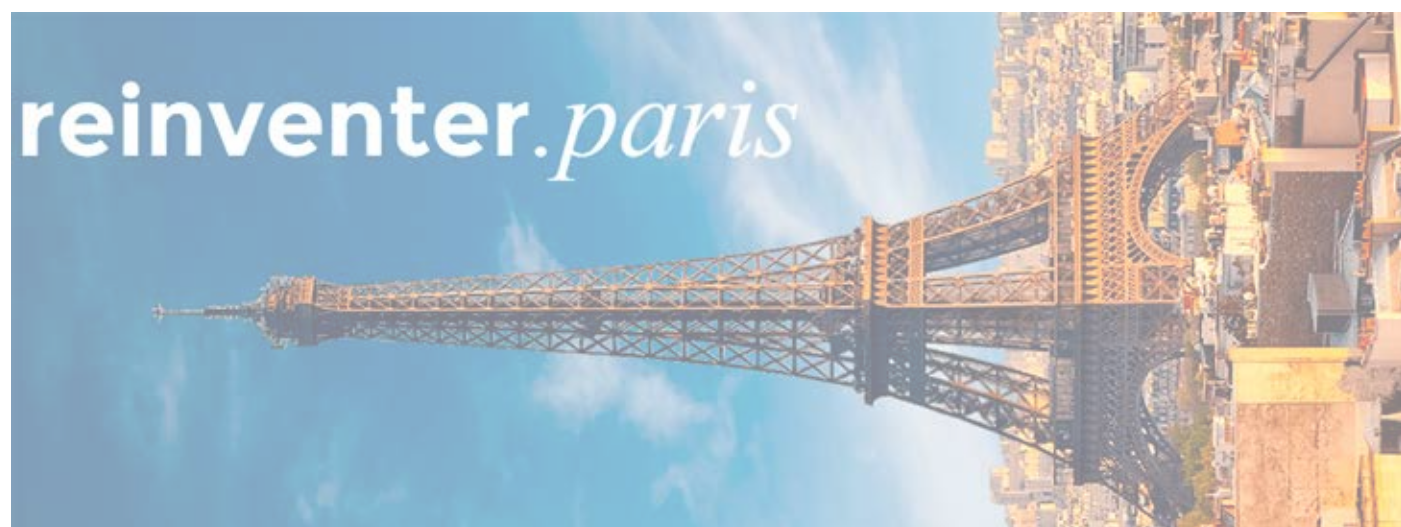
Un membre pense qu'il aurait été préférable d'inclure, à l'emplacement du mur d'origine le long de la Messier, un mur neuf, spécialement étudié pour intégrer le nombre d'ouvertures nécessaires.

Les derniers intervenants sont en faveur du projet. L'un se félicite que l'on ait fait le choix de conserver la prison de la Santé plutôt que de la détruire. Il se montre réservé sur la question de la polychromie sachant que la tonalité claire choisie par les concepteurs va de pair avec l'usage du lieu et que les nouveaux bâtiments seront très peu visibles de l'extérieur. Un autre membre se réjouit de la conservation du dispositif panoptique qui est, selon lui, depuis la démolition de la prison d'Aix-en-Provence, le dernier conservé en France.

Après un dernier échange sur l'obligation qu'il y a de conserver une prison à Paris, le Président remercie l'APIJ pour sa présentation et ses réponses.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- Émile Vaudremer, *Monographie de la maison d'arrêt et de correction pour hommes construite à Paris, rue de la Santé (14^{me} arrondissement)*, Paris, 1872.
- Félix Narjoux, *Paris, monuments élevés par la ville : 1850-1880*, Paris, éd. Vve A. Morel, 1880-1883.
- Foucart Bruno, « Architecture carcérale et architectes fonctionnalistes », *Revue de l'art*, 1976, n°32, p. 37-56.
- Alice Thomine, *Émile Vaudremer 1829-1914*, Paris, Picard, 2004.
- Catherine Tambrun et Christel Courtois (dir.), *L'impossible photographie : prisons parisiennes 1851-2010*, cat. d'exposition, Paris, Paris musées, 2010.
- Caroline Soppelsa, *Maison d'arrêt de Paris la Santé*, synthèse de l'essai historique commandé par l'Agence publique pour l'Immobilier de Justice, 2014.



Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme et membre de la Commission du Vieux Paris, a officiellement demandé à la CVP de sélectionner parmi les vingt-trois sites retenus pour l'appel à projets « réinventer. Paris », ceux dont le caractère patrimonial appelle une attention particulière.

Cette opération, lancée en décembre 2014, a pour objet la sélection de projets urbains ou de constructions en vue de leur réalisation sur le territoire parisien. Les sites composant l'offre – terrains et immeubles – sont la propriété de la Ville ou de ses partenaires, bailleurs sociaux ou aménageurs.

CALENDRIER DE L'OPÉRATION

- Février 2015 : ouverture aux candidats précédemment retenus des dossiers d'information (*Data Room*) correspondant à chaque site ;
- Mai 2015 : rendu des offres pour chacun des projets ;
- Juillet 2015 : réunion du comité du premier jury pour sélectionner un nombre limité de projets par site ;
- Décembre 2015 : réunion du second jury (international) qui proposera à la maire un classement des projets par site.

RÔLE DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

Au cours de la séance plénière du 29 janvier, la Commission du Vieux Paris a à choisir, parmi les vingt-trois sites, ceux qu'elle retient en raison de leur caractère patrimonial et qui feront l'objet d'un suivi de sa part. Les évaluations patrimoniales figureront, sous la forme d'une fiche, dans le dossier d'information communiqué aux différents candidats pour chaque adresse à partir de février.

Pour permettre l'analyse de la CVP, toutes les adresses sont présentées dans le document de séance, regroupées dans deux listes distinctes.

Dans la première figurent dix sites qui ont semblé en première analyse présenter un caractère patrimonial, soit en raison des protections dont ils bénéficient déjà (MH et/ou PVP), soit parce qu'au cours des visites sur place effectuées par le DHHAP et le SGCVP, certains éléments remarquables ont été repérés. Seules ces dix adresses sont présentées en séance.

Vos interventions devraient permettre d'affiner et de compléter (ou d'infirmer) cette première analyse. Ainsi enrichie de vos éventuels ajouts, la fiche d'évaluation patrimoniale sera disponible, pour les adresses retenues, à partir de février, dans la « Data Room » ouverte aux candidats.

Dans la seconde partie, ont été regroupées les adresses dont l'intérêt a paru moindre. Vous avez bien sûr toute latitude pour en décider autrement et demander leur présentation en séance accompagnée d'un débat.

Hôtel de Coulanges

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre. »

PROTECTION

- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais.
- Inscription au titre des Monuments historiques : « hôtel Le Tellier ou Barbes (ancien hôtel Deniau de Fontenay ou de Coulanges) : façades et toitures ; la cage d'escalier avec sa rampe ; le sol de la cour d'honneur » (arrêté du 16 octobre 1961).

PRÉSENTATION

L'ensemble formant aujourd'hui l'hôtel de Coulanges est composé d'un hôtel particulier (n° 35) et d'un immeuble d'habitation (n° 37, ancienne « maison de la petite Magdeleine ») réunis depuis 1767.

Même s'il apparaît très classique et cohérent, l'hôtel est

le résultat de plusieurs campagnes de construction (voir le plan de datation) que l'on peut résumer de la manière suivante : un premier corps de logis est élevé autour des années 1630 ; relativement modeste mais implanté entre cour et jardin, il est agrandi et modernisé vers 1660 pour constituer un hôtel classique. Au début du XVIII^e siècle, en application d'un décret d'alignement, le corps d'entrée est reconstruit ; sans doute au même moment, les fenêtres sont agrandies et le grand escalier est reconstruit. En 1770, le corps de logis principal est surélevé d'un étage carré et doté d'une extension convexe côté jardin. Les façades datent donc :

- sur rue : 1707 (décor sculpté).
- sur cour : au fond, sur la trame irrégulière provenant de



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle de la cour d'honneur.



L'un des deux mascarons repérés lors de la visite de la Commission du Vieux Paris du 21 décembre 1916 et protégés MH en 1926 (photographie de Charles Lansiaux, 23 juillet 1917).

la construction des années 1630, façade de 1660 modifiée au début du XVIII^e siècle (tables des trumeaux, taille des baies et garde-corps) avec l'étage de surélévation de 1770. Côtés : façades de 1660 remaniées en 1707 (rez-de-chaussée à arcades, clefs sculptées, baies et garde-corps).

- sur jardin : partie gauche, bâtiment des années 1630 (baies agrandies début XVIII^e) ; partie droite, extension de 1770.

Au XIX^e siècle, l'hôtel évolue de manière industrielle. Le jardin est rempli de grands hangars, accessibles grâce à un passage carrossable percé au rez-de-chaussée du corps de logis. Les ailes sur cour sont surélevées d'un étage.

Visitant l'hôtel le 21 décembre 1916, les services de la Commission du Vieux Paris ne retiennent en vue d'une protection Monument historique que deux mascarons de la cour ; ils ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire en 1926.

Dans son état actuel, l'hôtel résulte de la campagne de restauration menée entre 1971 et 1978 par la ville de Paris (Bernard Vitry et Roger Richez architectes). Fondée sur l'étude historique effectuée par Jean-Pierre Babelon, elle a été l'occasion de retrouver l'organisation générale de la parcelle telle qu'elle se présentait en 1770, date de la dernière transformation de la maison pour un usage domestique, et de retrouver les volumes anciens (par dégagement du jardin et démolition des surélévations du XIX^e siècle). L'intervention a toutefois été lourde. Les toitures ont entièrement été refaites, les fenêtres et garde-corps changés et les parements largement repris. À l'intérieur, les décors avaient sans doute depuis longtemps disparu et il s'est agi de retrouver une distribution cohérente. Outre le grand escalier protégé, subsiste un escalier de service ancien.

En 1961, l'hôtel était menacé de démolition totale. Une pétition de la SPPEF attire l'attention des pouvoirs publics. La même année, la protection au titre des Monu-

ments historiques est étendue aux façades et toitures, au grand escalier et au sol de la cour. L'acquisition par la ville en 1972 a ensuite permis la conservation du bâtiment, affecté à la Maison de l'Europe à Paris (depuis 1978) et aux services de la direction des Affaires culturelles de la ville.

DISCUSSION

La Président demande si l'accès à l'hôtel à partir du jardin sera maintenu dans le projet et obtient une réponse affirmative de la part de l'adjoint à l'urbanisme.

Site retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

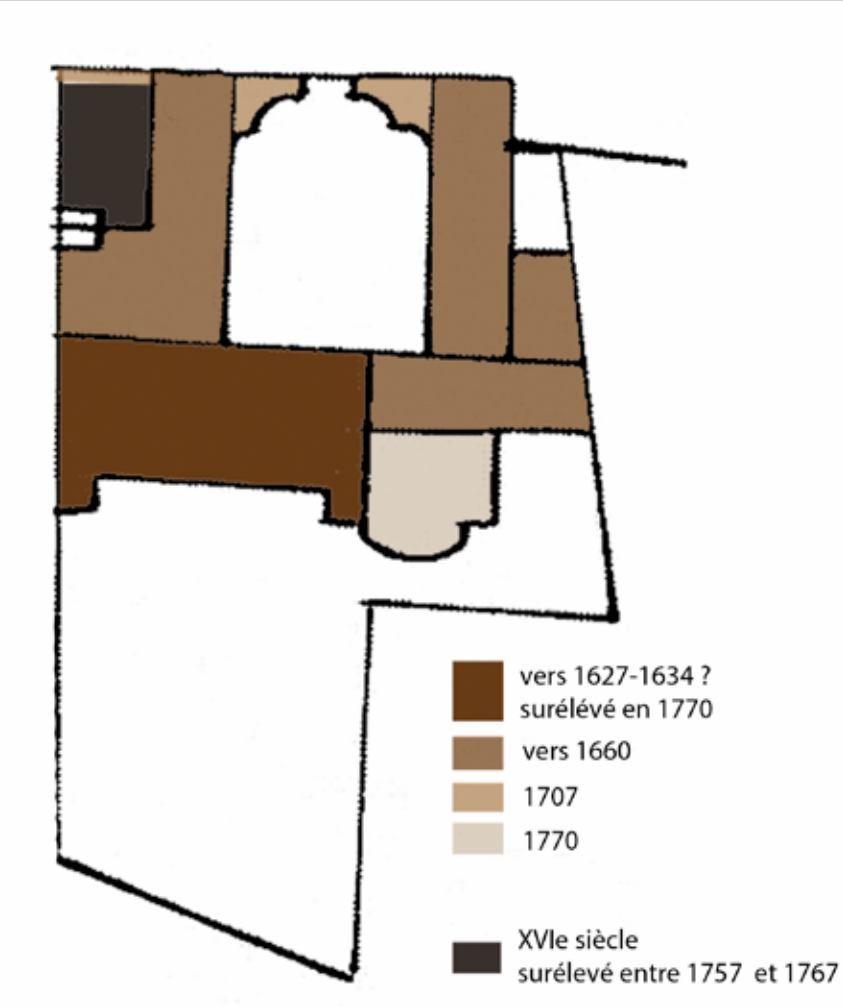
- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : VO¹³ 109, 1069W 16, 1178W 2481 et 1534W 848.
- Jean-Pierre Babelon, « De l'hôtel d'Albret à l'hôtel d'O. Étude topographique d'une partie de la culture Sainte-

Catherine », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1970, p. 87-145.

Jean-Pierre Babelon, « L'hôtel de Coulanges 35, rue des Francs-Bourgeois », *La rue des Francs-Bourgeois au Marais*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 1992.

- Alexandre Gady, *Le Marais. Guide historique et architectural*, Paris, Le Passage, 2004, p. 179.

- Jean-François Leiba-Dontewill et Roselyne Bussière, *Escaliers parisiens sous l'ancien régime : l'apogée de la serurerie*, Paris, Somogy Éditions, 2011.



Plan de datation des différentes parties de l'hôtel d'après l'historique établi en 1970 par Jean-Pierre Babelon.



Vue actuelle de la façade sur jardin.



Vue actuelle du départ du grand escalier.



Escalier de service conservé à l'angle du logis principal et de l'aile gauche, non protégé.



État actuel de la grande salle haute, aménagée en salle de conférence pour la Maison de l'Europe à Paris.



Vue actuelle d'un des étages de bureaux de la « maison de la Petite Magdeleine », construits au XVIII^e siècle.

[17, BOULEVARD MORLAND, 36, QUAI HENRI-IV, 6-10, RUE AGRIPPA-D'AUBIGNÉ ET 3-7, RUE DE SCHOMBERG (04^E ARR.)]

Ancienne préfecture de la Seine

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre devant intégrer une crèche de 66 berceaux et 5 000 m² de logement à minima. »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Conçue pour les services de la préfecture de la Seine comme une extension de l'Hôtel de Ville, la cité administrative de Morland a une portée symbolique à l'image de sa présence dans le paysage parisien. Sa construction s'est avérée cependant très chaotique et a fait l'objet de nombreux débats. Le périmètre de protection des monuments historiques instauré par la loi de 1943 et porté par la commission des Monuments historiques a été invoqué à plusieurs reprises pour remettre en cause l'implantation et le gabarit des bâtiments situés sur l'ancienne île Lou-

viers. Albert Laprade – qui travaille à l'époque sur l'îlot insalubre n° 16 du Marais – est associé à Pierre Fournier et René Fontaine pour ce projet qui, dès l'origine, constitue une exception au règlement d'urbanisme en vigueur. La cité administrative, telle qu'elle a été autorisée en 1967, comprend deux bâtiments de 10 niveaux – correspondant au maximum du gabarit autorisé – reliés entre eux par un bâtiment central de 13 étages, hors gabarit, rehaussé de 3 niveaux au cours du chantier pour répondre aux nécessités du programme. D'un point de vue typologique, cette disposition correspond à la création d'une cour de service côté Seine et d'une cour d'honneur sur le boulevard Morland accentuant encore davantage l'effet de monumentalité. La structure en béton armé permet, grâce à une trame de poteaux de façade et une double

file de poteaux définissant une circulation centrale sur chacun des plateaux, de proposer un aménagement intérieur très flexible. Les aménagements intérieurs de Laprade, dont il ne reste comme témoignage que le hall d'entrée au rez-de-chaussée avec les mosaïques de Jean Lurçat, ont très largement été remis en cause par les travaux de 1994.

DISCUSSION

Quelques membres sont favorables à la démolition du bâtiment au profit d'une nouvelle construction mieux adaptée au site. D'autres défendent sa conservation, mettant en avant la dimension sociale du bâtiment ainsi que la vue qu'il offre sur la ville depuis la terrasse. L'adjoint à l'urbanisme répond que la démolition de l'immeuble n'a pas été envisagée. Quelques membres souhaitent que cela soit indiqué aux candidats. Certains regrettent que la consultation soit ouverte sans aucun principe directeur.

Site retenu par la Commission

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

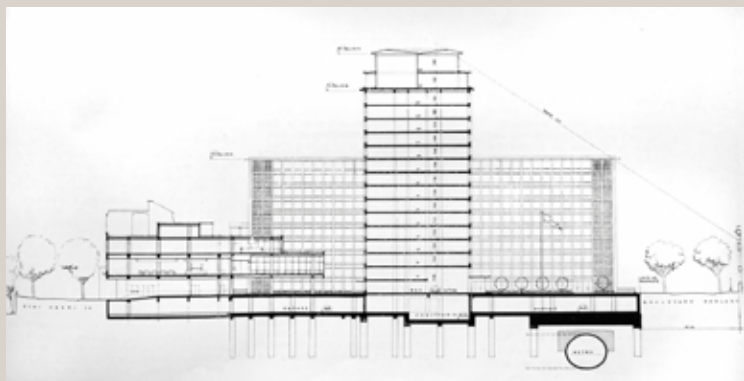
- Archives de Paris : 1178W 1148 et 2715.
- IFA, fonds Laprade 403P - objet LAPAL-B-55 et LAPAL-B-59-2, 317AA - objet LAPRA-J-55.
- Eric Lapierre, *Guide d'architecture Paris 1900-2008*, Editions du Pavillon de l'Arsenal, Paris, 2008.
- « Comment ses protecteurs massacrent Paris », *Arts*, 18-24 septembre 1963.
- « À Paris, un centre administratif modèle : l'annexe Morland de la Préfecture de la Seine », *La Construction moderne*, n°2, 1966, p. 52-59
- « Au service du public, le centre administratif Morland de la Préfecture de la Seine », *Bureaux d'aujourd'hui*, n°91, avril 1966, p. 40-42
- Maurice Culot et Anne Lambrichs, *Albert Laprade – architecte, jardinier, urbaniste, dessinateur, serviteur du patrimoine*, Paris, Norma, 2007.



Ci-dessus : extrait du plan local d'urbanisme.



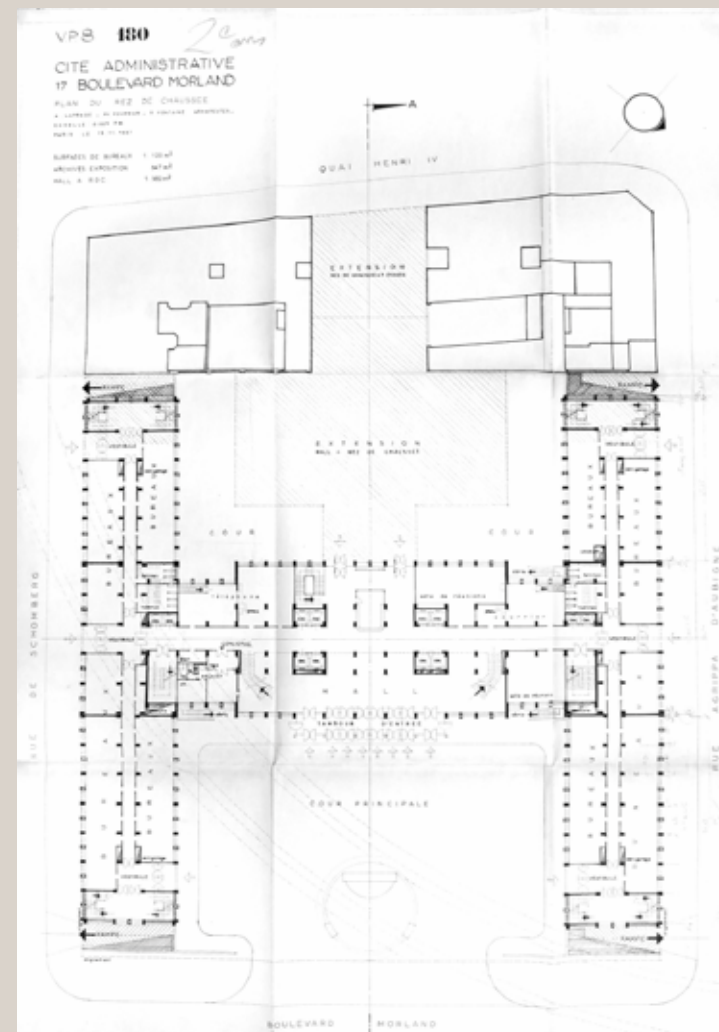
Ci-contre : vue actuelle montrant, depuis le quai Saint Bernard et le jardin Tino Rossi, le rapport d'échelle qu'entretiennent les bâtiments de l'ancienne Préfecture de la Seine avec leur environnement immédiat.



Coupe transversale des bâtiments de la préfecture entre le boulevard Morland et le quai Henri IV (extrait de *La Construction moderne*, 1966)



Vue axonométrique du projet depuis la bibliothèque de l'Arsenal (extrait de *La Construction moderne*, 1966)



Plan du rez-de-chaussée montrant les dispositifs de cour d'honneur et de cour de service de part et d'autre du hall d'entrée. (Archives de Paris)



Vue actuelle du hall d'entrée montrant les revêtements d'origine et l'emplacement des mosaïques de Jean Lurçat.



Vue actuelle d'un aménagement intérieur type, datant de la campagne de travaux de 1994.

[13-17, RUE DE LA BÛCHERIE ET 8-10, RUE DE L'HÔTEL-COLBERT (05^E ARR.)]

Ancienne faculté de médecine

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre. »

PROTECTION

Classement au titre des Monuments historiques : « ancienne faculté de médecine, actuelle Maison des étudiants ; XV^e ; XVIII^e siècles » (arrêté du 20 décembre 1907).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 16 janvier 1902 : « Communication [de Lucien Lambeau] et vœu relatifs à l'ancienne faculté de médecine, rue de la Bûcherie ». La CVP demande que la restauration soit entreprise le plus tôt possible.
- Séance du 10 décembre 1903 : « Restauration de l'ancienne faculté de médecine, rue de la Bûcherie ». La CVP demande le classement parmi les Monuments historiques, l'évacuation immédiate des locaux, des crédits pour réaliser des sondages et les démolitions préalables et la communication du projet.
- Séance du 9 juin 1906 : « vœu relatif à la conservation de la

- salle gothique de l'ancienne faculté de médecine de la rue de la Bûcherie.
- Séance du 12 janvier 1907 : vœu que le projet soit communiqué à la CVP.
- Séance du 25 janvier 1908 : vœu en faveur d'un projet plus conservateur.
- Séance du 12 décembre 1908 : vœu de surveillance du chantier.

PRÉSENTATION

L'immeuble communal sis à l'angle occidental du carrefour des rues de la Bûcherie et de l'Hôtel-Colbert est un ensemble dont les origines remontent au XV^e siècle. Son état actuel résulte d'une campagne de travaux conduite en 1908-1910, qui consistait à restaurer et réhabiliter les bâtiments de l'ancienne faculté de médecine, menaçant ruine, pour créer une « maison des étudiants ».

Depuis ce chantier, l'ensemble peut se lire comme composé de trois entités architecturales d'époque et de caractère différents :
- le corps de bâtiment en fond de cour, comportant les vestiges de la faculté de médecine, construit entre 1475 et 1481,
- la rotonde à l'angle des deux rues, construite en 1742-1745,
- l'aile à droite de la cour, les parties supérieures du bâtiment des écoles et l'aile sur la rue de l'Hôtel-Colbert, construites en 1908-1910.
La salle basse du bâtiment des écoles compte parmi les rares vestiges d'architecture civile gothique conservés à Paris. A côté des collèges de la rive gauche, elle est le dernier bâtiment ancien des quatre facultés parisiennes.
La rotonde dite « de Winslow » correspond à l'apparition de la typologie des amphithéâtres d'anatomie, qui fait passer le motif du dôme de l'architecture religieuse à celle de l'enseignement. Exclue de la protection Monuments historiques, les constructions de 1908-1910 (en bleu) des architectes Debrie et Bocage ont pourtant permis la « renaissance » de cet ensemble patrimonial insigne alors à l'abandon. Cette campagne de travaux a redonné au site une logique de fonctionnement et une cohérence architecturale. Elle a été l'occasion d'une restauration soignée des vestiges anciens et de l'invention d'une architecture

d'accompagnement.
La qualité des constructions de 1908-1910 mérite attention. L'éclectisme médiévo-moderne de ses façades ouvre la voie, à l'intérieur, à un décor dont plusieurs vestiges subsistent aujourd'hui – malgré cloisonnements et faux-plafonds. Le second-œuvre de ferronnerie, de vitrerie et de stuc illustre particulièrement cet esprit propre au lieu.

DISCUSSION

Site retenu par la Commission sans débat.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.
- *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* : 1899, p. 322-331 ; 1902, p. 16-23 ; 1903, p. 256-259 et 295-299 ; 1904, p. 204 et 297 ; 1905, p. 54-55 ; 1906, p. 182, 223, 230 et 299 ; 1907, p. 30, 49, 204, 227 et 294 ; 1908, p. 17, 44, 117, 153-155 ; 1917, p. 366-371 ; 1909, p. 3 et 20.
- Archives nationales : MC/ET/XVIII/1123 (11 janvier 1820) et MC/ET/I/892 (3 janvier 1834).
- Archives de Paris : VO11 443 ; 1534W 559 ; D1P4 169 ; DQ18 274 et 302 ; VM 73.



Extrait du plan local d'urbanisme.



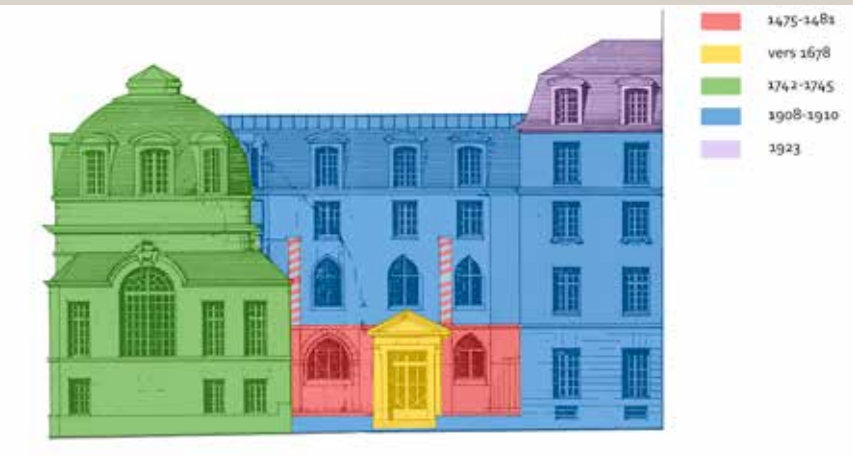
Vue actuelle de la cour d'entrée.



La rotonde dite « de Winslow » en 1917 (photographie de Charles Lanciaux, 1^{er} mai 1917).



Vues actuelles de l'intérieur de la rotonde.



Repérage des différentes campagnes de construction des bâtiments actuels côté rue de la Bûcherie.



Plan de datation des bâtiments actuels.

Descriptions anciennes :

- Du Breul, Jacques, *Le Théâtre des antiquitez de Paris*, Paris, 1639, p. 562-563.
- Sauval, Henri, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724 [rédigé vers 1655-1665] (reprint : Genève, 1973, 2, p. 381).
- Brice, Germain, *Description de la ville de Paris*, Paris, 1684 (édition critique, Genève et Paris, 1971, p. 418-422).
- Le Maire, *Paris ancien et nouveau...*, Paris, 1685, 2, p. 610-613.
- Le Rouge, Georges-Louis, *Les Curiositez de Paris, de Versailles, de Marly, de Vincennes...*, Paris, 1716, p. 199.
- Piganiol de La Force, Jean-Aymar, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, 1765, 5, p. 351-351.
- Hazon, Jacques, *L'Eloge historique de la faculté de médecine*, Paris, 1773 [discours de 1770], p. 58-64.
- Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la Ville de Paris...*, 1782, 4, p. 16-22 (Michel Fleury éd., Paris, Berger-Levrault, 1977).
- Thiéry, Luc-Vincent, *Guide des amateurs et des étrangers à Paris*, Paris, 1787, 2, p. 292-296.
- Berty, Adolphe, Tisserand, Louis-Marie, et Platon, Camille, *Topographie historique du vieux Paris. Région centrale de l'Univer-*

sité, Paris, 1897, p. 24-28, 38-44 et 439-440.

- Legrand, Noé André, *L'amphithéâtre de l'ancienne Faculté de médecine*, Paris, 1902.
- *La Construction moderne*, 24 septembre 1887, p. 591 et suivantes ; 19 mars 1898, p. 300 ; 26 mars 1898, p. 312 ; 9 avril 1904, p. 336 ; 22 septembre 1906, p. 608-609 ; 5 décembre 1906 ; 5 janvier 1907 ; 23 février 1907, p. 246-248 ; 29 juin 1907, p. 457-458 ; 14 décembre 1907, p. 130-131 ; 21 décembre 1907, p. 144 ; 18 avril 1908, p. 348 ; 11 juillet 1908, p. 484 ; 5 décembre 1908, p. 120 ; 26 mars 1910, p. 312.
- Perrin, M., « Les anciennes écoles de médecine de la rue de la Bûcherie et la Maison des étudiants », *L'Architecture*, vol. 34, n° 14, 25 juillet 1921, p. 3-8.
- Hottin, Christian. « L'Enseignement : les amphithéâtres », *Universités et grandes écoles à Paris. Les palais de la science*, Paris, 1999, p. 45-51.
- Hottin, Christian, « Retour sur un patrimoine parisien méconnu : les espaces de transmission du savoir à l'époque moderne (I). De la maison à l'amphithéâtre », *In Situ, revue des patrimoines*, 10-2009 (<http://insitu.revues.org/3777>).
- Hamon, Etienne, *Une capitale flamboyante*, Paris, 2011.

[14, AVENUE PARMENTIER (11^E ARR.)]

Ancienne sous-station « Voltaire »

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « La programmation visera à l'implantation de plusieurs salles de projection cinématographique publiques et ouvertes sur le quartier. La programmation inclura idéalement une activité annexe de restauration ouverte au public, qui pourra elle aussi présenter un caractère novateur. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU : « Sous-station électrique « Voltaire » construite en 1908 sur les plans de l'architecte-ingénieur Paul Friesé. Elle appartient à une série de neuf « sous-stations » créées par la compagnie parisienne de distribution d'électricité. Son programme est identique à celui de la sous-station Temple, rue Louvel-Tessier. Elle est édifiée sur un terrain presque rectangulaire de 600 m² présentant un linéaire de 19 m sur l'avenue. La façade du hall des machines est composée de pans de verre divisés par quatre profilés en acier riveté, en trois hautes baies à arc en plein cintre. La baie centrale comporte un grand portail à deux battants. L'en-

semble est encadré par deux tourelles identiques en briques silico-calcaire, correspondant l'une à l'escalier et l'autre au monte-charge. La façade manifeste ainsi l'affectation fonctionnelle de l'édifice et la puissance des machines qu'il héberge. Bien conservée, elle est tout à fait représentative d'un ensemble de sous-stations des années 1900, construites sur le modèle conçu par Friesé pour tenir compte du développement très rapide des besoins en électricité. »

PRÉSENTATION

L'ensemble des sous-stations électriques réalisées par Paul Friesé dans le premier tiers du XX^e siècle est une des séries



Vue de l'ancien bâtiment des écoles en janvier 1909 (photographie de Barry).



Détail de la façade actuelle de la Maison des étudiants sur la cour.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Façade actuelle de la sous-station sur l'avenue Parmentier.



Détails de garde-corps du grand escalier et de la façade de la Maison des étudiants de Bocage et Debré, 1908-1910.



Vue actuelle des aménagements en bureaux de la grande salle du premier étage.



Vue actuelle du bâtiment dans son environnement urbain.



Détail des menuiseries métalliques sous les grandes arcades.



Détail de la porte latérale sur l'avenue.

architecturales la plus cohérente jamais produite dans la capitale en matière d'architecture industrielle.

L'intérêt de ces édifices tient à leur capacité d'intégrer l'activité industrielle lourde – la transformation électrique – au cœur même du tissu urbain dense de la capitale, sans traumatisme pour ce dernier. Pour ce faire, le concepteur conjugue le rationalisme fonctionnel de leurs structures métalliques à l'urbanité monumentale de leurs façades. La première permet de libérer de la surface au sol, de bénéficier d'un bon éclairage et de permettre la circulation de l'air. La seconde, tout en intégrant la vérité structurelle intérieure de la construction, propose un dessin où registres et éléments de modénature permettent à l'édifice pourtant industriel de dialoguer avec les immeubles domestiques de la rue.

Pour la présente sous-station, datée de 1908, Friesé reprend le principe d'une large composition centrale métallique, tripartite et couronnée d'arc en plein cintre, flanquée de deux massifs en brique silico-calcaires abritant les escaliers éclairés par deux longues baies verticales. Alors qu'il avait initia-

lement proposé de terminer ces deux massifs par deux tourelles à pavillon, Friesé a finalement retenu pour le registre supérieur un simple niveau d'attique, pourvu de trois triplets de baies en pleins cintres qu'une large corniche débordante à modillons vient coiffer, s'accordant ainsi au niveau des balcons hauts des immeubles de rapport mitoyens. En toiture, deux grands lanterneaux à structure en pans de fer et remplissage de briques éclairent aujourd'hui le niveau inférieur.

D'un dessin similaire dans ses grandes lignes à la sous-station « Temple », rue Jacques Louvel-Tessier, la sous-station « Voltaire » est encore proche de son état initial pour ce qui est des éléments de façade, de structure (sauf le plancher du RdC, reconstruit en béton armé) et de ses circulations.

DISCUSSION

Un membre confirme l'intérêt patrimonial du bâtiment et demande si une surélévation et le creusement d'un sous-sol supplémentaire seront autorisés. L'adjoint à l'urbanisme

répond que les candidats ont toute liberté là-dessus. En réponse à une autre question portant sur la définition du programme (implantation de plusieurs cinémas), il indique que le projet correspond à un souhait de la mairie d'arrondissement.

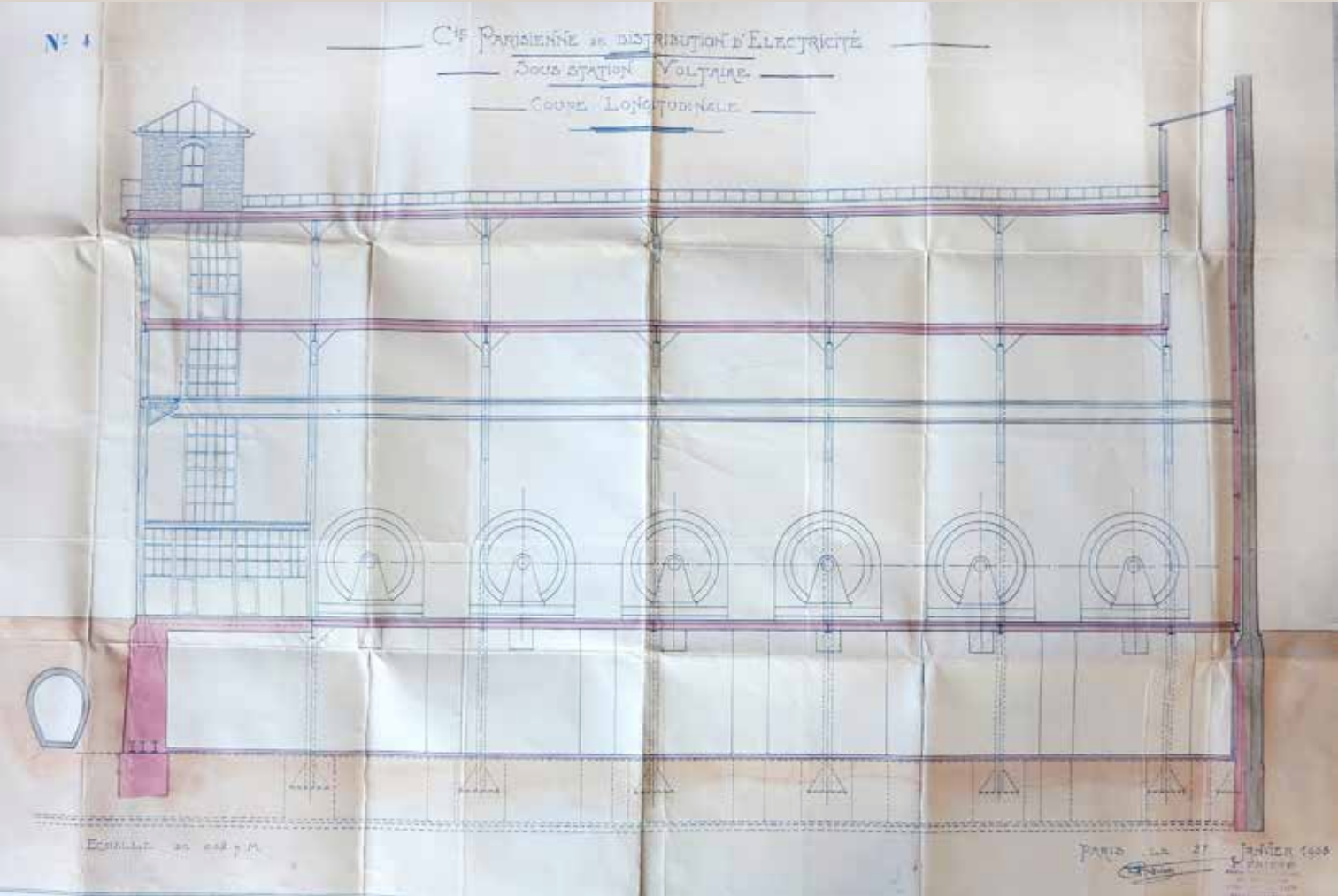
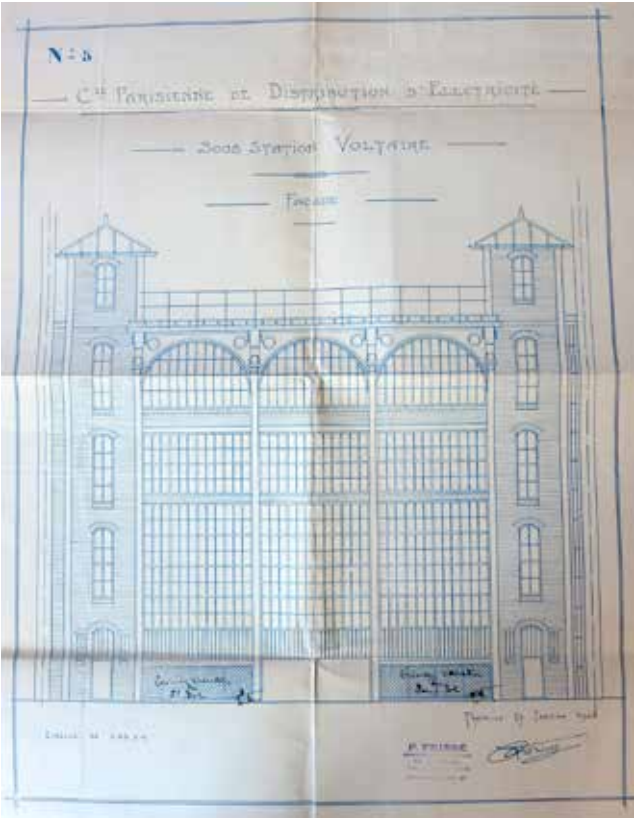
Quelques membres reviennent sur la question de la surélévation et se disent très réticents. Ils posent également la question de l'isolation du bâtiment peu compatible avec la façade vitrée actuelle.

Site retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 2572 et VO¹² 426.
- IFA, Doc. FC-15-12-01-03.
- Hugues Fiblec, *Architectures de l'âge industriel. Paul Friesé 1851-1917*, Paris, IFA/Norma, 1991.

Élévation de la façade (Archives de Paris).



Coupe longitudinale de la sous-station (Archives de Paris).



Vue actuelle, vers l'avenue, du volume principal à rez-de-chaussée.



Vue actuelle du volume principal depuis la coursive.



Vue des cloisonnements des niveaux supérieurs.

[1-3, RUE REGNAULT ET BOULEVARD DU GÉNÉRAL-JEAN-SIMON (13^E ARR.)]

Gare Masséna

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre, ayant vocation à accueillir du public. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU : « Gare Masséna, ancienne station ferroviaire «Orléans-Ceinture», dont l'architecture spécifique aux Chemins de Fer de l'Ouest se caractérise par l'implantation en contrebas des voies du bâtiment voyageurs, le dernier étage étant au niveau de la ligne. Les façades enduites sont structurées par trois lignes de baies en plein cintre. Le bâtiment a été altéré par une extension datant de l'après-guerre. Par son architecture, il n'en demeure pas moins un élément important du réseau historique formé en limite de Paris par les gares de la Petite Ceinture. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 10 juillet 2008 : pas de résolution.

- Séance du 23 octobre 2012 : « La Commission souhaite que

les projets d'extension de la gare Masséna préservent la qualité architecturale des façades, en proposant un principe de liaison qui en respecte l'intégrité et les mette en valeur. Elle souhaite que toute modification de la toiture ne dénature pas la silhouette originale de cet immeuble. »

PRÉSENTATION

Le 14 juin 1861, un décret impérial déclare d'utilité publique le prolongement du chemin de fer de ceinture rive gauche de la Seine, en complément du chemin de fer de ceinture rive droite ouvert en 1852.

Les premiers chantiers débutent en 1863 et l'ensemble de la « petite ceinture rive gauche » est ouvert à l'exploitation le 25 février 1867.

Située à son extrémité est, la station d'Orléans-Ceinture a pour

objet de mettre en correspondance les trains de la Petite Ceinture et les lignes de banlieue de la gare d'Austerlitz.

Composée d'un corps unique de bâtiment de trois niveaux, la station était adossée aux remblais supportant la voie haute. Son dernier étage, qui abritait la salle des voyageurs, permettait aux voyageurs de la ligne Paris-Orléans accédant depuis le niveau bas de la gare de rejoindre les quais hauts de la petite ceinture.

Structurées par trois lignes de baies en plein cintre, les façades au parement de brique initialement apparent sont soulignées par des cordons moulurés au droit des planchers et par de simples bandeaux à hauteur d'allège. L'ensemble, cantonné aux angles par des pilastres enduits, présente une façade symétrique. La toiture à faible pente est masquée par l'acrotère qui surmonte la corniche et contribue à la mise en valeur du volume bâti et de ses proportions.

Cette architecture, comparable à celle des premières gares de la banlieue ouest, est probablement l'œuvre des mêmes ingénieurs. La station est flanquée, à droite, d'escaliers extérieurs conduisant directement aux quais hauts depuis la rue Regnault.

En 1934, le service urbain des voyageurs de la Petite Ceinture cesse, mais le bâtiment continue d'être utilisé pour accéder aux lignes de banlieue de la gare d'Austerlitz. Quelques années plus tard, il reprend le nom de « gare Masséna » et intègre le RER C. Le bâtiment est alors fortement remanié et le plancher principal remplacé.

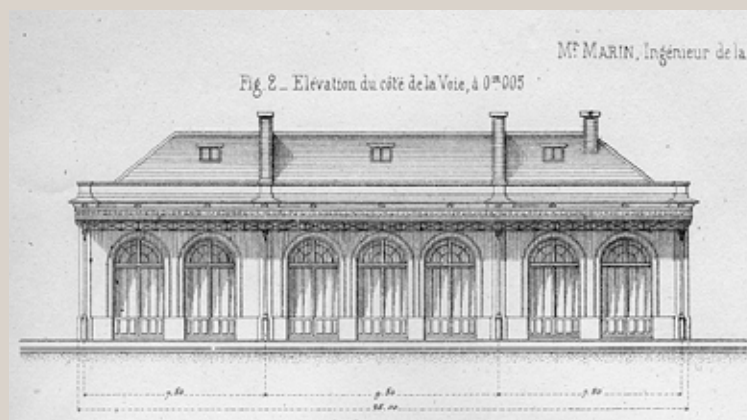
La gare est définitivement fermée en janvier 2001.

Depuis, dégradé par une absence notable d'entretien, le bâtiment est concerné par deux projets d'urbanisme de l'est parisien : le plan d'aménagement de la zone Paris-rive-gauche et le passage du tramway.

La nouvelle dalle de couverture des voies ferrées d'Austerlitz jouxte la gare à mi-hauteur du pignon nord et, pour relier la rue Regnault au boulevard Jean Simon, un nouvel escalier public est désormais plaqué sur deux travées de la façade ouest en remplacement de l'escalier existant tout proche. D'autre part, la gare est aujourd'hui en contrebas du boulevard, exhaussé dans le cadre des aménagements en cours.



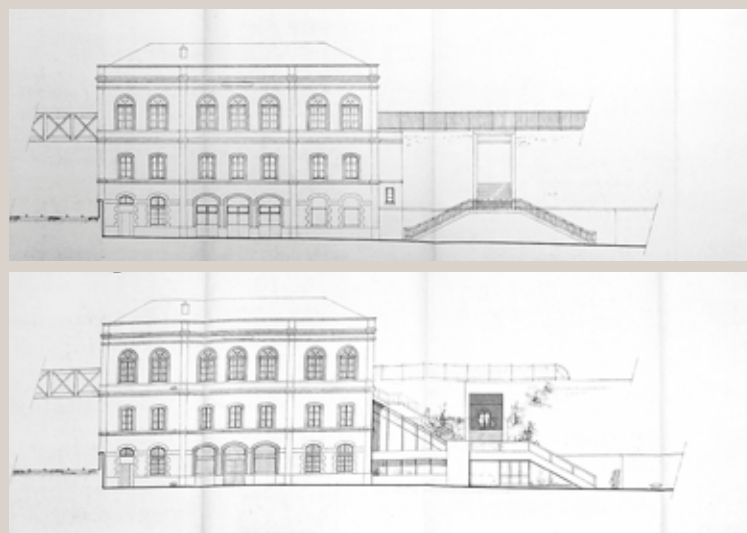
Extrait du plan local d'urbanisme.



Élévation côté quais de la station Orléans-Ceinture (document publié sur le site de l'ASPCRF).



Vue de la station en exploitation (cliché non daté).



Élévation existante en haut et projetée en bas en 1984 au moment de l'installation de l'escalier mécanique couvert (Archives de Paris).



Vue de la gare depuis la rue Regnault (cliché non daté).



Vue actuelle de l'ancienne station Orléans-ceinture depuis le boulevard du Général-Jean-Simon montrant les travaux en cours d'extension du tramway.



Vue du nouvel escalier public plaqué sur la façade ouest de la gare. La connexion avec les nouveaux aménagements prévoit de remonter d'une soixantaine de centimètres les planchers de la gare.

DISCUSSION

Un membre pense que la question principale est celle du devenir de la Petite Ceinture. L'adjoint à l'urbanisme répond que le principe de l'établissement d'une coulée verte à son emplacement est acté et que l'on peut travailler sur le devenir de la gare par rapport à cette hypothèse. Plusieurs membres déplorent que la Commission qui s'est prononcée, il y a quelque temps, contre les travaux de transformation intérieure n'ait pas été entendue. Ils regrettent également la construction d'un nouvel escalier de liaison installé en appui, à l'angle nord-ouest du bâtiment. Le Président est atterré par les mauvais traitements infligés au bâtiment alors qu'il bénéficie d'une PVP. Un membre pose d'ailleurs la question de la conservation de l'ouvrage au vu de son état actuel. L'adjoint à l'urbanisme répond que la protection dont bénéficie la gare ne peut être remise en question et qu'il y a lieu d'en stopper les dégradations. Un membre demande que les gares de la Petite Ceinture fassent l'objet d'un examen global, certaines étant, comme la gare Masséna, très dégradées. Site retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 2202W 53.
- Archives nationales 60 AQ 306.
- *Connaissance du rail*, numéro spécial : la petite ceinture de Paris, n° 52, janvier 1985.
- Jacques Reda et Marc Soriano, *1851-1981, le chemin de fer de Petite ceinture de Paris*, Périgueux, éd. Pierre Fanlac, 1981.
- Chemins de fer de petite ceinture et de grande ceinture de Paris, 1929, recueil de documents Rapport de voyage du 1er juillet 1988, Cercle parisien d'Etude Ferroviaires.
- Bruno Carrière, *La saga de la petite ceinture*, Paris, éditions de la Vie du Rail, 1991.
- Collectif, *Le patrimoine de la SNCF et des chemins de fer français*, Paris, Flohic, 1999.
- Karen Bowie et Simon Texier (dir.), *Paris et ses chemins de fer*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2003.
- Carole Boursset, « Paris hors-piste : sur les chemins de la Petite Ceinture », *Paris Villages*, n° 23, août-septembre 2007.

[21-23, RUE ALBERT-BAYET ET 199, BOULEVARD VINCENT-AURIOL (13^E ARR.)]

Ancien conservatoire municipal des Gobelins

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre, qui devra intégrer des espaces et fonctions dédiés aux associations du quartier. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Situé aux abords du périmètre initial du secteur Italie XIII, le conservatoire de la rue Albert-Bayet fait partie des bâtiments municipaux construits pour combler le manque d'équipements qui, bien que prévus à l'origine de l'opération, n'ont jamais vu le jour. « Italie XIII » est l'une des plus importantes opérations de rénovation urbaine de la capitale, avec 16 000 logements neufs, 2 000 logements rénovés, 250 000 m² d'activité confiés par la Ville de Paris aux investisseurs privés. La critique, qui

qualifie à l'époque le montage financier d'innovant, dénonce très rapidement les problèmes liés au manque de services et d'équipements. Arrêtée en 1974, dans le cadre du passage du Plan d'Urbanisme Directeur au Plan d'Occupation des Sols après l'interdiction en 1973 des grands ensembles et la fin de l'urbanisme à grande échelle, la rénovation du quartier Italie n'ira pas jusqu'à son terme. Les projets d'équipements qui devaient accompagner l'opération n'ayant pas été mis en œuvre, des terrains situés à proximité immédiate du secteur sont affectés aux programmes publics manquants. Une Maison des jeunes est ainsi programmée à l'angle du boulevard de la Gare et de la rue Albert-Bayet, au droit de deux tours à plan



Vue actuelle de l'ancienne station Orléans-ceinture depuis le boulevard du Général-Jean-Simon montrant le niveau fini de la voirie.



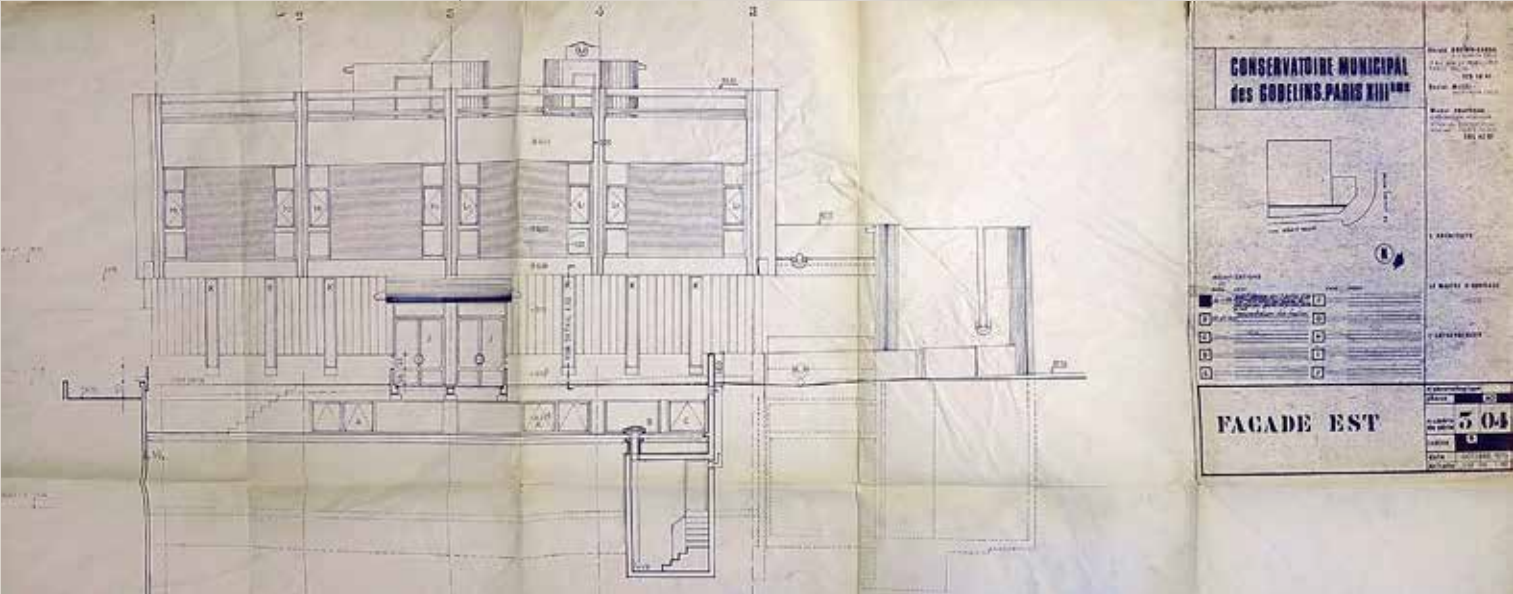
Vue de la gare depuis le haut de la rue du Loiret, depuis laquelle un accès au bâtiment serait aménagé sur un nouveau plancher.



Vue actuelle, à l'intérieur de la gare, des vestiges de l'accès au RER.



Ci-dessus : extrait du plan local d'urbanisme. Ci-dessous : élévation de la façade Est sur la rue A. Bayet (permis de construire d'octobre 1979, Archives de Paris)



Vue de l'environnement urbain à l'angle de la rue A. Bayet et du boulevard Vincent Auriol.

cruciforme réalisées en 1970 par les architectes Ascher, Mikol et Brown-Sarda. Conçu en 1976 par les mêmes architectes, cet équipement public change finalement de programme, abandonnant la « Maison des jeunes » pour être inauguré en tant que conservatoire municipal au début des années 1980.

L'échelle et le soin apportés à la volumétrie et aux façades se distinguent du caractère répétitif des tours voisines dont il conclut la série. Cet équipement de quartier séparé de la rue grâce à une cour anglaise, articule à l'angle des voies le système d'urbanisme sur dalle. Il est élevé d'un étage et se compose d'un volume principal détaché du sol par un rez-de-chaussée entièrement vitré, couronné d'un volume en retrait sur une toiture terrasse accessible depuis le logement de fonction. Ce volume, sorte de canon à lumière de l'escalier, produit un effet sculptural renforcé par le choix d'une structure apparente en béton brut et par un second volume, dissocié, sur le boulevard. Au-delà de la grande liberté d'aménagement et

donc d'usage qu'offre ce dispositif, ce choix esthétique emprunte ses références au courant brutaliste et constitue l'une des valeurs intrinsèques du bâtiment.

DISCUSSION

Site retenu par la Commission sans débat.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 3589.

[34, RUE CASTAGNARY, 35, RUE SAINT-AMAND ET 4, PLACE DU GÉNÉRAL-MONCLAR (15^E ARR.)]

Ancien établissement de bains-douches

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Le programme devra prioritairement inclure du logement. »

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

PRÉSENTATION

L'établissement situé place du général Montclar à l'angle des rues de Castagnary et de la rue Saint-Amand se trouve, à l'emplacement d'un ancien lieu de spectacle, dans une situation de visibilité particulière. Son auteur, Gaston Lefol, architecte municipal - notamment de la crèche du square Alban Satragne -, a été enseignant à l'école des Travaux publics de Paris et un temps directeur de publications et secrétaire général de la revue l'Architecture .

Il bâtit en 1930 cet équipement d'échelle domestique

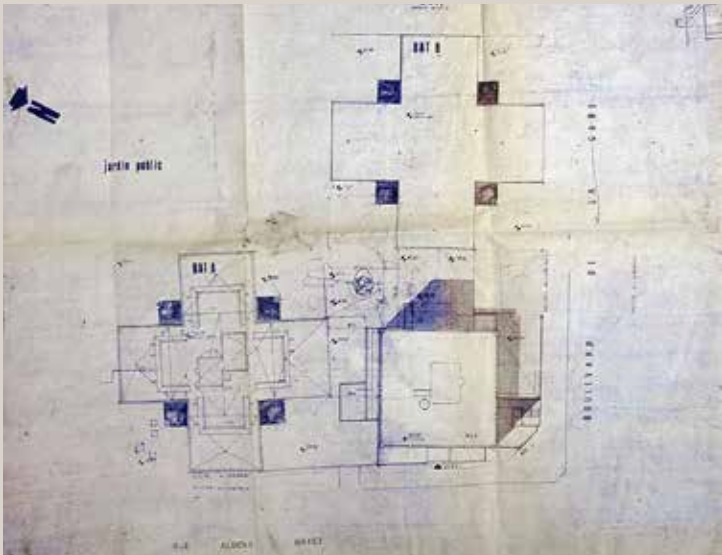
dans un quartier alors en pleine densification.

Les bains-douches bénéficient à cette époque d'attentions particulières de la part de la municipalité qui se dote d'un réseau complet de bains publics. Aux six établissements existant en 1927, la Ville ajoute en 1930 quatorze équipements dont celui de la rue Castagnary. Une vingtaine de bains-douches municipaux sont toujours en fonctionnement même si plusieurs d'entre eux ont été démolis, désaffectés comme celui de la rue Legouvé dans le 10^e arr., ou déplacés comme les bains Saint-Merry.

Gaston Lefol, sensible aux questions d'hygiène et de santé publique – il a publié un ouvrage sur les sanatoriums et les maisons de santé dans les années 1910 – conçoit rue de Castagnary un bâtiment équipé exclusivement de



Vue actuelle sur la rue Albert Bayet.



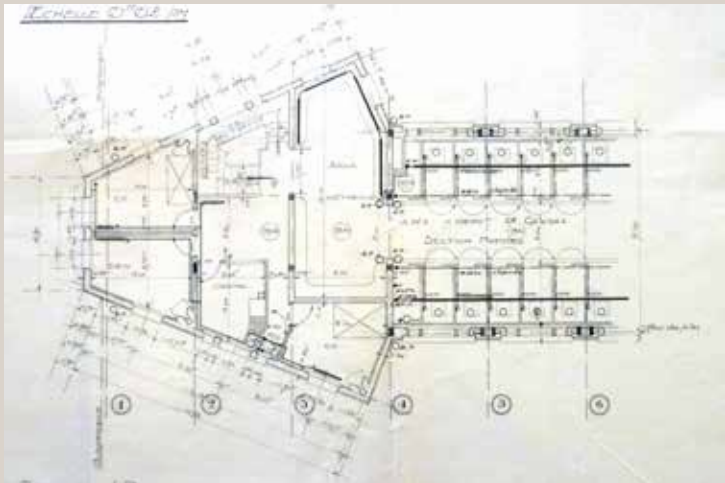
Plan masse, extrait du permis de construire d'octobre 1979 (Archives de Paris).



Détail de la cour anglaise et de l'auvent d'entrée sur la rue Albert Bayet.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Plan partiel du premier étage extrait du permis de construire (Archives de Paris).



Vue actuelle de l'entrée des bains-douches sur la place du Général Monclar.



Vue actuelle sur la rue Saint-Amand. Au centre, les baies de l'escalier principal.

douches (vingt-huit pour les femmes au rez-de-chaussée, autant pour les hommes à l'étage) sur un plan original en forme de flèche. Ce parti fonctionnel ménage, pour l'approvisionnement en combustible et l'évacuation des escarbilles, deux cours de service ouvertes sur les rues de part et d'autre du bâtiment des cabines. La partie située à la pointe de l'îlot est consacrée à l'accueil du public, à la salle d'attente et au logement d'un gardien. Autour d'une ossature de béton la mise en œuvre de la brique pleine des façades, dont la pose alterne damiers et motifs saillants, allie la simplicité au soin caractéristique des équipements de cette époque. Ce travail du parement distingue l'édifice public, dont l'usage n'est signalé que par les inscriptions de céramique au-dessus de l'entrée. L'intérieur, récemment remanié, a conservé dans la partie située à sa pointe les dispositions d'origine, la séquence d'entrée et l'escalier notamment. Cependant, les cabines de douches et le traitement de leur sol ont très largement disparu au profit de grandes salles. Les quelques

cabines qui subsistent témoignent de l'efficacité de leur conception et de la robustesse de leurs matériaux – grès et faïence.

DISCUSSION

Un membre souligne l'importance du travail culturel accompli par le collectif d'artistes occupant le site et indique que la mairie est favorable à leur maintien sur place. Elle fait également état des qualités spatiales du bâtiment, de son comble et de son sous-sol, et conteste le programme qui prévoit d'y créer des logements. L'adjoint à l'urbanisme répond que le choix qui a été fait ne relève pas de la compétence de la Commission et que l'occupant actuel sera relogé. Site retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VM56 1.

[29, AVENUE DE VILLIERS (17^E ARR.)]

Ancien hôtel Haviland

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU : « Hôtel particulier construit en 1880 par l'architecte Jules Février, élève de Constant-Dufeux et architecte de l'hôtel Gaillard, place du Général Catroux. Actuel conservatoire Claude Debussy. Sa façade présente un très beau travail d'assemblage de briques rouges et noires dessinant un motif de losanges entre des harpes de pierres blanches. Le goût du pittoresque qui préside à la conception de cet hôtel en forme de castel emprunte ses références à la Renaissance française et au style gothique. »

PRÉSENTATION

Le 29, avenue de Villiers est un ancien hôtel particulier de la fin du XIX^e siècle, construit par l'architecte Jules Février en

1880-1882 pour Charles-Édouard Haviland (1839-1921), chef de la plus importante manufacture de porcelaine de Limoges des années 1880. Grand collectionneur et mécène, il partageait son activité entre Limoges et Paris où étaient conservées ses collections. Comme pour l'hôtel Gaillard voisin qu'il édifie en 1878-1884, Jules Février a choisi le style brique et pierre inspiré de la première Renaissance française. L'organisation de la façade en trois grandes travées reflète celle du plan, structuré par deux longs murs de refend longitudinaux qui délimitent trois séquences traversantes. Le décor intérieur suit la même inspiration Renaissance pour les espaces de réception, notamment l'important escalier, les salons du premier étage, et la bibliothèque du second étage. La demeure est relativement modeste, sans jardin. Toute

Ci-contre :

- en haut, salle de danse aménagée à la place des douches du premier étage ;
- en bas, entrée d'une des cabines de douche subsistante à rez-de-chaussée.



Ci-dessous :

- à gauche, vue actuelle de l'escalier du vestibule d'entrée ;
- à droite, départ de l'escalier, commun au logement et aux bains-douches.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Détail d'une serrure au chiffre de la famille Haviland.



L'hôtel vers 1922. Photographie de Paul Haviland (© ADAGP musée d'Orsay/rmn).

l'ampleur est donnée aux espaces de réception et à la bibliothèque.

L'installation de l'ambassade de Corée, après la vente de l'hôtel par la famille Haviland, puis celle du conservatoire municipal Claude Debussy ont peu altéré le bâtiment. L'hôtel présente aujourd'hui un bon état de conservation général. Les principales modifications apportées ont concerné la transformation du sous-sol en bureaux (entraînant la disparition des offices) et l'installation d'un escalier de secours extérieur sur cour. Au rez-de-chaussée haut, le grand escalier et l'ensemble salon - salle à manger ont conservé portes en bois sculpté, plafonds à caissons et menuiseries d'origine. Plusieurs autres pièces ont gardé des plafonds à poutres et solives. Dans les étages, d'une manière générale, la distribution a été préservée et les menuiseries d'origine sont restées en place.

Le degré de conservation et la qualité des détails du second œuvre sont à noter.

Cet hôtel particulier néo-renaissance de la fin du XIX^e siècle représente donc un témoignage patrimonial d'une grande cohérence.

DISCUSSION

Site retenu par la Commission sans débat.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du vieux Paris.
- Archives de Paris : D³P⁴ 1215.
- Fonds photographique Paul Haviland (musée d'Orsay).
- *La Semaine des constructeurs*, n° 39, 27 mars 1880, p. 465.
- *La Semaine des constructeurs*, n° 1, 1^{er} juillet 1882, p. 8.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles*, 1^{ère} série, tome II, notice n° 1934, p. 54.
- Nathalie Valière, *Un Américain à Limoges, Charles Edward Haviland*, Limoges, 1992.
- Documentation du conservatoire municipal Claude Debussy.
- Documentation en ligne du musée Adrien-Dubouché.

[16-24, BD PERSHING ET AVENUE DE LA PORTE-DES-TERNES ET RUE GUSTAVE CHARPENTIER, BD AURELLES-DE-PALADINES ET BD PÉRIPHÉRIQUE (17^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « programmation comprenant des logements, dont un minimum de 30% de logement social, dans les parties protégées des nuisances du périphérique et qui prévoit la reconstitution des fonctionnalités du parc de stationnement et de la gare routière existantes sur le terrain « Pershing ».

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Situés sur l'ancienne zone *non aedificandi* de l'enceinte de Thiers, les terrains Pershing et Ternes/Villiers se trouvent à la limite entre Paris et Neuilly, de part et d'autre de l'avenue de la Porte des Ternes. Ils sont ainsi destinés à former un véritable ensemble urbain dont l'emprise correspond, d'une part, à la couverture partielle du périphérique et d'autre part, à l'emplacement d'une gare routière vierge de toute construction. Ce choix s'inscrit dans un vaste projet de requalification de la porte Maillot – en

référence au vœu voté au conseil de Paris en Mai 2014 qui, comme en 1931 avec le concours Rosenthal, souhaite en faire une entrée majeure de la capitale.

Malgré un enjeu patrimonial *a priori* inexistant, ces deux sites se trouvent à proximité immédiate de l'église Notre-Dame-de-Compassion – anciennement dénommée chapelle Saint-Ferdinand. Il s'agit d'un lieu de mémoire construit en 1843 par l'architecte du roi Pierre-François-Léonard Fontaine, à l'emplacement de la maison où mourut le prince Ferdinand-Philippe d'Orléans, fils du roi Louis-Philippe, à la suite d'un accident. L'édifice est classé Monument historique en 1928, déplacé et reconstruit pierre par pierre sur un terrain offert par la Ville de



Vue de la façade sur l'avenue de Villiers en 2012.



Vue actuelle de la séquence salon salle-à-manger.



Vue de l'ancienne bibliothèque au 2^e étage.



Vue actuelle du grand escalier.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle de la chapelle Saint-Ferdinand.



Vue actuelle de la tranchée du boulevard périphérique dont la couverture est envisagée. Au centre, l'église Notre-Dame-de-Compassion.



Vue de la partie du périphérique concernée par un des projets, depuis l'avenue de la Porte des Ternes et vers la porte Maillot.

Paris en 1970, au moment de la construction du Palais des Congrès. La mise en œuvre d'un programme immobilier dans le cadre de la consultation « Réinventer Paris » sur l'emprise des deux terrains choisis devra prendre en compte la présence de ce lieu de mémoire.

DISCUSSION

Le Président demande si la chapelle Notre-Dame de la Compassion qui jouxte les deux parcelles risque d'être à nouveau déplacée comme cela a été le cas lors de la construction du palais des congrès, porte Maillot. L'ad-joint à l'urbanisme rassure la Commission sur ce point. Site retenu par la Commission.

Vue du site depuis l'ancien hôtel Concorde Lafayette.



[9-11, RUE JEAN-ANTOINE-DE-BAÏF ET 2-16, VOIE FF/13 (13^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Le programme devra prioritairement inclure des logements. »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Ce terrain nu appartient à l'ancienne emprise de l'usine d'air comprimé (SUDAC) dont la parcelle a été divisée en plusieurs lots dans la cadre de l'aménagement de ce sec-teur de la ZAC Paris Rive Gauche.

Le terrain était précédemment occupé par des halles se-condaires de l'usine, élevées entre 1912 et 1919, démo-lies au début des années 2000.

Le terrain ainsi dégagé se trouve entre les revers de la halle de la SUDAC (1891, IMH depuis 1994) et de l'école d'architecture de F. Borel (2007), ainsi que le long de la

future allée qui mènera à Ivry. De ce côté, il est occupé par une section du viaduc de raccordement entre le che-min de fer de ceinture et celui d'Orléans (Austerlitz), construit en 1852-1853. Bien qu'aujourd'hui désaffecté, il doit être préservé dans l'aménagement futur du site (une construction à l'alignement du boulevard n'est toutefois pas exclue).

DISCUSSION

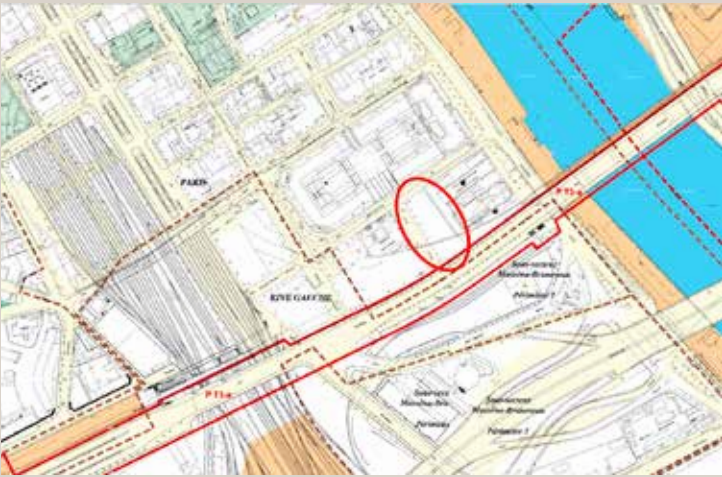
Site non retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.



Vue à vol d'oiseau montrant les emprises concernées par les projets.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue aérienne du site. La parcelle concernée est délimitée par l'an-cienne usine de la SUDAC, le boulevard des maréchaux, la future allée d'Ivry et le « Biopark ».



Vue du terrain depuis la rue Jean-Antoine-de-Baïf. À droite, la future allée vers Ivry.



Vue du terrain depuis le boulevard. Le terrain est traversé par l'extrémité du viaduc du raccordement de l'ancien chemin de fer de ceinture aux voies de la gare d'Asuterlitz.

[RUE DE SAINTE-HÉLÈNE ET BD PÉRIPHÉRIQUE (13^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre. »

PROTECTION

Aucune

DISCUSSION

Site non retenu par la Commission.

PRÉSENTATION

Ce terrain nu du quartier de la Poterne des Peupliers est situé dans la zone des anciennes fortifications de Paris, à l'extérieur du mur de Thiers aujourd'hui en limite communale avec Gentilly qui s'étend à cet endroit au nord du boulevard périphérique. En forme de coin, il est limité au nord et à l'ouest par le cimetière de Gentilly et dominé au sud par le talus du boulevard périphérique. Il est riverain, sur un très faible linéaire, de la rue Sainte-Hélène et provisoirement utilisé comme dépôt de matériaux entouré d'une simple clôture.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle de l'emprise concernée par le projet.



Vue actuelle de l'emprise depuis la rue de la Poterne des Peupliers. Au fond, le boulevard périphérique.



Vue actuelle du dépôt de matériaux depuis le sud en direction du cimetière.

[67-71, AVENUE EDISON ET 12-18, RUE NICOLAS-FORTIN (13^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Le programme devra prioritairement inclure des logements. »

PROTECTION

Aucune.

DISCUSSION

Site retenu par la Commission à la demande d'un membre.

PRÉSENTATION

Le terrain nu du 67 au 71 rue Edison faisait partie de l'emprise occupée par l'école nationale de meunerie et des industries céréalières. Cet établissement disposait jusqu'au milieu des années 1980 d'une cour localement occupée par une construction à rez-de-chaussée disparue. Le bâtiment principal de l'ancienne école de meunerie accueille aujourd'hui le conservatoire du 13^e arrondissement.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue à vol d'oiseau vers le nord-ouest montrant l'emprise du terrain.



Vue actuelle de l'avenue Edison. Le terrain du projet se trouve au second plan, en rive gauche.



À droite, alignement du terrain sur l'avenue Edison.

[AVENUE D'ITALIE, FACE AU N° 2 (13^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Commerces et services innovants ».

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La configuration actuelle de l'espace public de voirie situé au droit des n°16 à 42 de l'avenue d'Italie est directement liée l'opération « Italie XIII ». Ce projet d'urbanisme, voté en 1966, s'inscrit dans une vaste politique de rénovation urbaine mise en forme par le plan Lafay et avait pour objectif de réorganiser l'ensemble du secteur compris entre la place d'Italie, le boulevard Masséna, les rue Bobillot, Damesme, l'avenue de Choisy et l'avenue d'Ivry. Les documents d'urbanisme de l'époque prévoyaient à cet endroit un programme mixte ainsi que la création d'une autoroute urbaine traversant Paris selon un axe nord-sud. Ce tracé, correspondant à un élargissement assez conséquent de l'avenue d'Italie qui serait passée de 40 à 80 m, nécessitait le dégagement de

terrains destinés à cette nouvelle voie rapide. Cette opération, significative d'un urbanisme de grande hauteur et liée à une politique du tout-automobile, est restée inachevée, arrêtée en 1974 à la suite de nombreux recours et d'un retournement de conjoncture. L'histoire explique donc le tracé à redans de l'avenue d'Italie. L'appel à projet « Réinventer Paris » consiste d'une certaine manière à revenir ponctuellement à un front bâti plus régulier, en réoccupant la voie entre le retrait envisagé dans les années 1960 et l'alignement ancien déjà retenu dans les années 1980 à l'angle que forme l'avenue avec la place.

DISCUSSION

Site retenu par la Commission à la demande d'un membre.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- IFA, fonds ADA 13.

[AVENUE DE LA PORTE-DE-CLICHY (EN FACE DES N° 6-10) ET AVENUE DU CIMETIÈRE-DES-BATIGNOLLES (17^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre. Le programme de la ZAC prévoit le développement d'un programme de bureaux intégrant du commerce. »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Ce lot de la ZAC Clichy-Batignolles, emplacement d'une ancienne station-service, est occupé par une voirie provisoire dans le cadre de travaux de réaménagement. Il fait face au futur tribunal de grande instance, à l'extrémité nord-est de l'avenue de la Porte de Clichy, à l'angle avec l'avenue du cimetière des Batignolles et en contrebas du viaduc du boulevard périphérique. Le terrain en longueur, à présent nu et utilisé comme terminus de bus, est particulièrement visible. Il se trouve en effet à la charnière entre l'urbanisme récent à l'entrée de la ville de Clichy et

la zone de projet de la ZAC. Il jouxte d'un côté, un secteur destiné à recevoir des constructions hautes (50 mètres) en rive impaire de l'avenue et, de l'autre, le vide relatif du lycée, du centre sportif et du cimetière. Cette visibilité est augmentée par l'implantation annoncée, en avant de l'alignement du collège voisin.

DISCUSSION

Site non retenu par la Commission.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle de l'espace public concerné par le projet, vers la place d'Italie.



Plan projeté de l'opération Italie XIII en janvier 1965 (archives de l'IFA).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue récente à vol d'oiseau.



Site du projet se trouvant entre l'avenue et le centre sportif.



Site du projet, vers le sud.

[5-9 ET 6-10, RUE RAYMOND-PITET ET 1-7, 9-13 ET 15-23, RUE CURNONSKY (17^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre. »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Situées au niveau du bastion n°46 de l’enceinte de Thiers, dans l’ancien quartier de la Plaine de Monceau, les rues Pitet et Curnonsky font partie de l’ensemble Fouquet-Barrias construit par l’OPHLMVP entre 1973 et 1977 par l’architecte Jean Jouty. Elles constituent les voies principales d’un secteur comprenant 700 logements, répartis dans 7 immeubles de 10 à 14 niveaux, sur 3 parcelles. Ce grand ensemble est en partie situé sur la commune de Levallois-Perret. À l’image des ensembles modernes de l’époque, il s’agit d’immeubles barres et d’immeubles tours mis en œuvre grâce à la préfabrication, mais bénéficiant, en parement, d’une alternance

de revêtements (grès cérame et enduit) soulignant la verticalité des bâtiments. Récemment isolé par l’extérieur, l’ensemble conserve néanmoins sa typologie : les bâtiments sont en retrait de la rue, avec de nombreux espaces libres à rez-de-chaussée, légèrement surélevés derrière un mur de clôture. Considérant que les espaces verts ont par endroits été malmenés par le stationnement, et que l’accessibilité constitue une problématique récurrente sur ces ensembles, le programme propose d’en fixer de nouveaux usages.

DISCUSSION

Site non retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1360W 45.

[73-89, BOULEVARD BESSIÈRES ET 2-8, RUE DU DOCTEUR-PAUL-BROUSSE (17^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

À l’emplacement de deux anciennes cités – la cité Marie et la cité du bastion – l’architecte André Montifroid achève, en 1960, le grand ensemble « Paul Brousse » commencé au milieu des années 1950 par l’office public d’HLM de la ville de Paris. L’architecte implante sur le boulevard Bessières une barre de 85 logements percée en son milieu d’un haut porche public donnant accès à l’intérieur de la cité depuis le boulevard. Ce nouveau bâtiment, élevé de huit étages sur un socle de caves, se raccordait difficilement avec l’immeuble de rapport immédiatement voisin,

étranger par sa facture et son gabarit. On s’est contenté d’édifier entre eux une construction de béton armé, à rez-de-chaussée sur deux niveaux de sous-sol. Destinée initialement à des garages, elle a ensuite accueilli une concession automobile.

Cette construction basse à l’alignement, ajoutée au début des années 1960 par l’architecte Ogé, est l’objet de l’appel à projets.

DISCUSSION

Site non retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 642.



Extrait du plan local d’urbanisme.



Vue actuelle des espaces libres le long de la rue Curnonsky.



Vue à vol d’oiseau.



Vue actuelle des espaces à l’alignement sur la rue Curnonsky.



Vue de l’emprise plantée destinée au projet depuis la rue Pitet.



Extrait du plan local d’urbanisme.



Vue actuelle à vol d’oiseau.



Vue actuelle des bâtiments sur le boulevard Bessières. L’appel à projets concerne la partie basse.



Vue actuelle sur la rue du Docteur-Paul-Brousse. Le projet devrait s’insérer entre l’immeuble du premier plan et l’immeuble de rapport visible au fond.

[183, RUE ORDERER (18^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre qui devra intégrer une crèche de 40 berceaux et un programme de logement d'environ 25 logements. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Situé dans l'ancienne commune de Saint-Ouen, à proximité immédiate du cimetière de Montmartre, le tronçon de la rue Orderer, entre la rue Danrémont et la rue Championnet, est décrit en 1910 par Rochegude comme un vaste terrain vague. L'ensemble paraît n'avoir été loti que tardivement comme le montrent les plans cadastraux. Au n° 183, une usine édiflée en 1916 par l'architecte Gustave Lauzanne sur des plans de 1914. Elle comprend un bâtiment sur rue, en maçonnerie traditionnelle, avec un logement de fonction et les bureaux de l'usine. En fond

de parcelle, se situe un hangar couvert par une vaste charpente métallique avec éclairage zénithal. L'état existant ne correspond qu'imparfaitement aux documents d'archives conservés. Malgré le bon état relatif de l'ensemble, la visite n'a pas révélé une valeur patrimoniale susceptible de justifier une demande de conservation.

DISCUSSION

Site retenu par la Commission à la demande d'un membre

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO³¹ 2472.
- Rochegude, *Les rues de Paris*, Paris, Denoël, 1958.

[2^{BIS}, RUE DE L'OURCQ (19^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Cette parcelle offre l'opportunité de déployer l'ambition municipale en matière de biodiversité, de découverte de la vie animale et d'agriculture urbaine. »

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

PRÉSENTATION

Invisible depuis l'espace public, le terrain accessible depuis le 2^{bis}, rue de l'Ourcq constitue une enclave historiquement liée à la Petite Ceinture. Cet ancien terrain agricole de la commune de la Villette aurait été rattaché à l'emprise ferroviaire suite au découpage parcellaire résultant du tracé de la nouvelle infrastructure qui, sur ce tronçon, correspond au viaduc de l'Argonne. Cet ouvrage de maçonnerie, construit entre 1852 et 1854, est composé de quinze arcades en plein cintre le long de la rue de l'Ourcq, entre l'avenue Jean-Jaurès et la rue de Thionville. Il a été doublé, selon les endroits, par une série de constructions provisoires, aujourd'hui désaffectées et par un mur connu pour ses graffiti, venant créer un espace interstitiel par rapport à la rue. L'emprise du terrain comprend ainsi le volume de l'une des arcades avec son espace

attenant protégé par un mur côté rue et le terrain mentionné plus haut, constitué de remblai, mis au niveau des quais. L'ensemble est aujourd'hui sans affectation, non bâti, mais néanmoins constructible si l'on se réfère aux faisabilités des services de la ville de Paris. La configuration des lieux laisse toutefois penser que l'occupation du site est indissociable de l'exploitation de l'ouvrage ferroviaire qui, sur le tronçon situé entre les Buttes-Chaumont et le canal de l'Ourcq, fait partie des aménagements prioritaires de la mairie d'arrondissement. Aucun programme n'a pour l'instant encore été défini mais l'enjeu urbain est d'importance.

DISCUSSION

Site retenu par la Commission à la demande d'un membre

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- APUR, *Inventaire des bâtiments, ouvrages et mobiliers*, octobre 1999.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue de la façade sur la rue Orderer en 2011.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle du viaduc de l'Argonne, sur la rue de l'Ourcq.



Vue en 2011 de la cour au premier plan et du hangar au second.



Vue de l'intérieur du hangar en 2011.



Volume de l'une des 15 arcades du viaduc de l'Argonne donnant accès à la partie arrière du terrain située le long de l'ouvrage ferroviaire de la petite ceinture.



Partie enclavée du terrain mis au niveau des quais, non visible depuis la rue.

[192-212, RUE D'AUBERVILLIERS (19^E ARR.)]

Triangle Eole-Evangile

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation mixte, intégrant au minimum 10 000 m² de Surface de Planchers à destination de logement et une réversibilité entre les différents éléments de programme, ainsi qu'une voie de desserte interne. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Situé le long des voies de chemins de fer des réseaux Paris-Nord et Paris-Est, le triangle Éole-Évangile fait partie des anciens sites industriels de la capitale occupés à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle par la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz. Sur cet îlot, se trouvaient les bâtiments du magasin central de l'usine à gaz de la Villette reconstruits au début du XX^e siècle, puis laissés à l'abandon et transformés pour les services municipaux dans les années 1950. La configuration actuelle correspond à l'installation du STGCI en 1990 avec, notamment, la construc-

tion d'un bâtiment de plan circulaire au centre de l'îlot. La quasi-totalité des bâtiments qui faisait référence à l'histoire industrielle du site a disparu, à l'exception d'une halle métallique, située le long de l'ancien tracé de la rue d'Aubervilliers, encore en bon état de conservation. Cette halle qui constitue la seule question patrimoniale soulevée par le triangle Éole-Évangile se trouve sur un des axes structurant du GPRU Paris Nord-Est. Elle est promise à la démolition.

DISCUSSION

Site non retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 152.

[205, AVENUE GAMBETTA (20^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Programmation libre. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Ouverte en 1862 dans le quartier Saint-Fargeau, l'avenue Gambetta est lotie de manière assez tardive du côté de la Porte des Lilas. Les terrains sont vastes, pour certains traversants et construits en priorité sur les axes les plus anciens, comme la rue Haxo. L'emprise du terrain correspond à une division parcellaire issue d'un projet immobilier réalisé en 1957 par l'architecte Roger Roy. Il s'agit d'un immeuble constitué de quatre plateaux sur un niveau de sous-sol, anciennement occupés par un garage automobile et un parc de stationnement intégrés à une

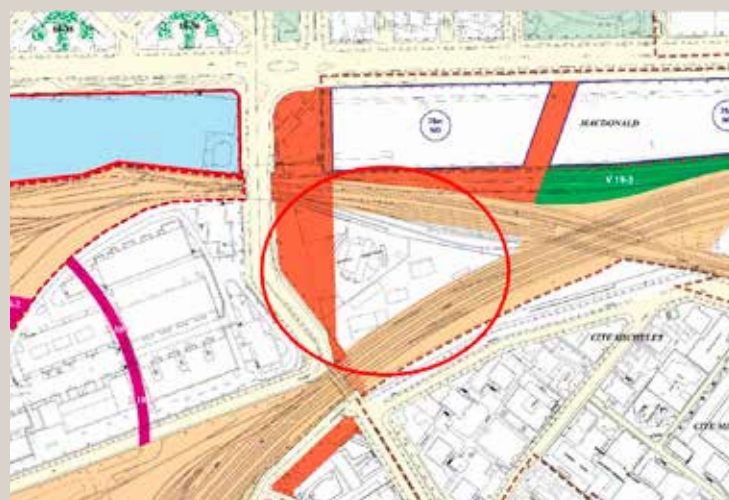
copropriété de douze logements. Contrairement à l'architecture des années 1930, le traitement architectural est neutre et la structure métallique intérieure s'avère assez banale.

DISCUSSION

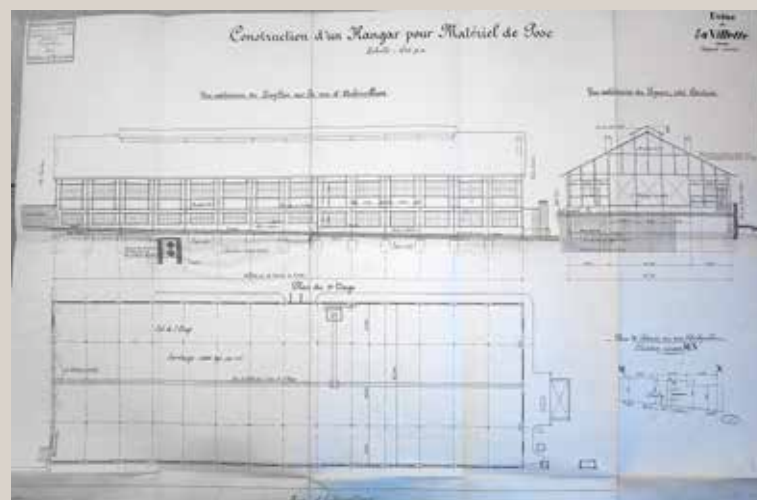
Site non retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 819.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Plan, élévation et coupe de la halle, extrait du permis de construire de 1922 (Archives de Paris).



Vue du site en 2009 depuis les anciens entrepôts Macdonald montrant le bâtiment circulaire de 1990 devant la halle métallique, à droite.



Vue actuelle de la halle sur la rue d'Aubervilliers.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle d'un plateau type du garage.



Façade actuelle sur l'avenue Gambetta.

[61, RUE DE BUZENVAL (20^E ARR.)]

PROGRAMMATION « Réinventer Paris » : « Le programme devra comprendre prioritairement du logement. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Ce terrain nu, récemment détaché de la parcelle voisine qui forme l'angle de la rue des Haies, était occupé par une sous-station électrique bâtie en 1908. Il semble en avoir constitué une annexe et n'a jamais été construit de manière pérenne. En 1993, des appentis sont démolis afin de créer une station-service pour véhicules alimentés au gaz naturel. Cette structure légère, réalisée en 1993-1994 par les architectes C. Valentin et A. Le-Balh, a été démolie en même temps que la sous-station en 2010.

Le terrain ainsi libéré s'inscrit dans un paysage très hétéroclite, caractérisé par la cohabitation d'architectures domestiques et d'équipements publics, datant des années 1900 à nos jours. Parmi elles, certaines sont protégées au PLU : l'hôtel particulier,

60, rue de Buzenval (A. Vautrin architecte, 1902) et les bains-douches, 72, rue de Buzenval (par les architectes-voyers G. Planche et H. Gaudruche, 1924-1927). L'environnement est aussi composé d'une part d'une architecture industrielle en béton du XX^e siècle, particulièrement opaque au sud, et d'autre part du nouveau centre d'animation municipal (architectes Pangelos Dugasse Feldmann, inauguré en 2014) au nord et d'immeubles de rapport à plein gabarit des années 1900 ou 1970 en vis-à-vis.

DISCUSSION

Site non retenu par la Commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : VO¹¹ 1472.
- *Techniques et architecture*, n° 423, décembre 1995, p. 107.



MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris